UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 10 MARS 2023

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président
M. BERNARDINO Amilcar, Vice-Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. ANDUJAR Pascal
Mme BERGES Karine (visio)
M. GILBERT Simon (visio)
Mme LANGLOIS Valérie
Mme GARRIGUE-ANTAR Laure (visio)
Mme VILLANUEVA Maria-Graciela

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. ALIX Sebastien-Akira
M. BARBOT Benoît
Mme CHEVALIER Vérène
Mme GOFFIN Angélique
Mme GUILLIN Amélie (visio)
M. LEVREL Lucas
M. THAUVRON Arnaud

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. LACHENY Claude
M. VALLÉE Benoît
Mme FLEURY Murielle

Collège dit « des usagers » :

Mme GAJIC Valentina (visio)
Mme NGUYEN Caroline (visio)
M. VINCENT Lhéo

Collège dit « des personnalités extérieures » :

M. HERBRECHT Thierry, Conseil régional Ile-de-France (visio)
M. DARRIBÈRE Jérôme, Directeur général
M. DEVAUCHELLE Jean-Marc, organisation représentative des salariés

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. MOHAMMED Samer (procuration donnée à M. GILBERT)

Collège BIATSS

Mme COSTES (procuration donnée à M. LACHENY)

Collège des usagers

M. TROUMI (procuration donnée à M. VINCENT)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Mme BEAULNES-SERINI (procuration donnée à Mme GUILLIN)
Mme LENOBLE Valéry (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)
M. ROSENBAUM (procuration donnée à M. ANDUJAR)
Mme MATTEI (procuration donnée à Mme NGUYEN)
Mme SIMON-DECK Sylvie (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)
M. DEVAUCHELLE Jean-Marie (procuration donnée à M. ALIX pour le vote à partir du point 2.1. soumis à discussion)

Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :

M. DEHAN Frédéric, directeur général des services
Mme DACOSTA Hélène, directrice des services financiers
Mme FAURE Bénédicte, directrice de l'IUT Créteil-Vitry
M. FRÉTIGNÉ Cédric, directeur de l'UFR SESS-STAPS
Mme ŒUF Hélène, agent comptable
M. THIARD Philippe, commission des moyens
M. BRUN Alexandre, responsable pilotage, qualité, audit
M. MOSCOVICI Jacques, directeur de l'UFR ST
M. LOWENSTEIN Fantin, vice-président étudiant
Mme DURAND Bénédicte, rectrice déléguée
M. SCHWELL Martin, VP Europe
M. DEMERET Simon, directeur de la DAJG
Mme HMAMOU Fadoua, directrice adjointe de la DAJG
Le commissaire aux comptes de l'UPEC

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT 6
1.1 Point d'information du président de l'université 6
1.2 Approbation des procès-verbaux des séances du 21 octobre 2022, du 25 novembre 2022, du 16 décembre 2022 et du 27 janvier 2023. 15
Points soumis à discussion 18
1. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES 18
1.1 Approbation du compte financier pour l'année 2022 18
1.2 Présentation du rapport annuel de performance de l'établissement 2022 (RAPET) 48
2. RESSOURCES HUMAINES 54
2.1 Approbation des postes et de leurs sections CNU retenues dans le cadre du dispositif de repyramidage issu de la loi de programmation de la recherche pour l'année 2023-2024 54
Points non soumis à discussion 65
1. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES 65
1.1 Approbation de la tarification du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) 65
2. VIE INSTITUTIONNELLE 66
2.1 Approbation de l'autorisation de signer une autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels au profit de Sorbonne Université pour les besoins de l'institut Henri Poincaré, portant sur l'immeuble sis 11 rue Pierre et Marie Curie, Paris 5ème (cadastré AC numéro 41) pour une durée de cinquante ans à compte de sa signature, et à titre gratuit 66
2.2 Approbation du pouvoir donné à la chancellerie des universités de Paris, représentée par le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France, de convenir des modalités des contrats, de signer tout actes et pièces nécessaires, et notamment les actes permettant la publication au fichier immobilier des transferts de propriété entre universités, et l'acte d'autorisation d'occupation du domaine public 66

3. FORMATION ET RECHERCHE 67

3.1 Approbation du rectificatif des données obligatoires relatives à la campagne master 2023 67

4. CONTRATS ET CONVENTIONS 67

4.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'université 67

5. QUESTIONS DIVERSES 68

Index ..... Erreur ! Signet non défini.

La séance est ouverte à 9 heures 42 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du président de l'université

M. le Président.- Ce conseil d'administration se fait en mode hybride, en raison de difficultés pour certains de rejoindre l'université.

En point d'information, des questions ont été posées par un certain nombre d'élus.

Le président demande que les micros des personnes à distance soient coupés.

M. le Président.- Nous allons aborder quelques points d'information, d'abord des points d'information positifs.

Sur le PUI dont on avait parlé, le pôle universitaire d'innovation, on a un retour très positif à ce stade. On va passer en vague 2. C'est un peu du *off*. A priori, c'est plutôt une bonne nouvelle.

On a également été lauréat d'un appel accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui, je vous le rappelle, est un appel d'offres autour des ressources attribuées à une cellule Europe ou à la formation continue. On a été lauréat pour 2,6 millions à cet appel d'offres, ce qui permettra en particulier de monter une cellule Europe permettant à l'ensemble des acteurs de la recherche de postuler, notamment aux grands appels d'offres européens, et également de disposer de beaucoup de bases sur l'internationalisation de la recherche avec cette cellule. C'est une bonne nouvelle.

Mme BERGES.- Excusez-moi, on ne vous entend pas en visio. Pouvez-vous allumer votre micro ?

M. le Président.- Je ne sais pas comment faire parce que j'ai un micro. Peut-être qu'il y a un problème. Je vais parler plus fort.

Mme BERGES.- On n'entend pas dans la salle.

M. GILBERT. - Je confirme le fait qu'en visio, on n'entend rien du tout.

M. le Président.- Vous m'entendez, là ?

M. GILBERT. - Oui, c'est parfait.

M. le Président.- Le micro était coupé.

Je rappelais que l'on avait été lauréat pour un appel accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, un appel d'offres sur les ressources propres, qui permet de dégager des moyens pour une cellule Europe et de pousser plus en avant les réponses aux appels d'offres européens. C'est une bonne nouvelle. C'est situé à la Direction de Recherche et Valorisation, mais c'est également une liaison sur la recherche avec la Direction des Relations Internationales.

Il y a également un point sur la formation continue qui permettra, là encore, d'amplifier le mouvement et la coordination de la formation continue dans le cadre notamment de la direction que porte Marc Poncin.

Sur le PUI, le pôle universitaire d'innovation que l'on porte avec le site, je disais que l'on avait de bonnes nouvelles, de bons retours. On va passer en vague 2, ce qui représente des financements importants sur l'innovation, avec une cellule innovation à l'échelle du site pour renforcer tout ce qui est interactions entre université et innovation, au sens très large d'ailleurs. C'est aussi une bonne nouvelle.

Dans les points d'information, il y avait aussi quelques questions posées par les élus, notamment sur la licence santé. Il y a eu un certain nombre de problèmes à la fac de santé. Je ne suis pas directement sur cette action, sur la composante. Toujours est-il qu'une centaine de copies n'étaient pas anonymes, avec des problèmes de lecture optique pour 300 étudiants. Cela n'aurait pas été un problème s'il n'y avait pas un élément de passage en MMOP, l'axe de concours, d'une certaine manière. Cela fait que j'ai pris le parti, et je pense qu'il n'y avait pas trop le choix, de refaire l'examen.

Sur le plan de la présidence, en particulier mon cabinet, on a accompagné les étudiants qui souhaitaient d'abord avoir une explication et, au-delà, avoir aussi du temps pour travailler. On a banalisé un certain nombre de jours pour leur donner du temps supplémentaire. Pour le moment, je n'ai pas eu le retour, mais je pense que la situation s'est stabilisée. Il y a également un examen qui va être reporté bientôt, en mars, je ne sais plus exactement quand.

C'est le premier point qui a été abordé. Sur d'autres points ou questions posées, on a répondu par écrit. C'étaient des éléments presque techniques, notamment sur la modification du budget initial, puisque l'on a fait une attribution à 80 % une allocation de ce budget. Toutefois, on n'a pas touché au budget – on reviendra là-dessus –, ce qui fait que cela ne repasse pas par le conseil d'administration.

Il y a des éléments un peu sémantiques sur *« commission »* ou *« groupe de travail »* du CAC restreint, et les choses ont été clarifiées. C'est de la sémantique.

Il y a également eu une demande de tableau à laquelle nous avons répondu. C'est un tableau des contrats sur lequel, bien sûr, l'ensemble des contrats sera public et donné aux administrateurs. Là-dessus, il n'y a pas de réserve. Amilcar pourra le préciser si besoin.

Pour le règlement intérieur, là encore, on avait répondu, avec un peu de retard, mais ce n'est pas un retard de publication. Simplement, il faut travailler sur ce dossier. C'est une nouvelle version et un travail avec la communication est en cours. On pourra également préciser les choses si besoin. C'est l'approche sur laquelle on pourra revenir ensuite

1.1.1 Pyramide

M. le Président.- Sur le point concernant Pyramide, vous savez que les choses sont complexes. En effet, c'est un bâtiment qui tombe un peu en ruine, d'une certaine manière, depuis longtemps. En 2018, quand j'ai été élu, j'ai alerté les tutelles immédiatement pour avoir un bâtiment dédié spécifique et négocier un terrain avec la mairie. C'est un point important.

Ensuite, on n'a pas pu, avec le propriétaire, déjà avoir de contacts. C'est extrêmement difficile, on le fait par avocats interposés. Ce ne sont pas des personnes que je dirais facilitatrices, et qui baladent beaucoup l'université avec cette dialectique un peu étrange : *« Oui, ne vous inquiétez pas »*, ce qui est toujours inquiétant.

Au-delà de cela, il y a le fait qu'ils annoncent des travaux. On leur demande un calendrier. Là-dessus, je ne sais pas si Julien Aldhuy est là en visio, Raphaël du patrimoine également. Peut-être que Simon Demeret pourra répondre, ou Frédéric. En tout cas, on est maintenant en contentieux avec eux et l'on ne lâche pas. On va essayer de négocier, mais on ne lâche pas.

La situation va être toujours tendue à Pyramide. On souhaite que cela puisse se positionner sur la rentrée 2023 parce que l'on est dans une situation difficile. J'ai discuté beaucoup avec la rectrice de l'enseignement supérieur Bénédicte Durand pour avoir des locaux. On avait cherché dès 2018, on avait fait toute la tournée, pour trouver des locaux accessibles pour les étudiants.

Un élément particulier, le recteur nous a proposé des locaux à Villeneuve-le-Roi. Je pense que cela ne va pas séduire les enseignants ni les étudiants. La rectrice de

l'enseignement supérieur – au-delà du ministère, de la tutelle – recherche des locaux qui seraient accessibles pour la rentrée 2023. Sauf si, d'ici là, ils ont réparé les chaudières et la climatisation, car il n'y a pas que le chauffage, il y a aussi le refroidissement, je ne vois pas d'autre solution que de quitter Pyramide. De toute façon, son nom est presque maudit.

On essaie aussi de trouver des locaux pour la rentrée 2023. Je ne dis pas que ce sera facile, parce qu'il n'y en a pas à Créteil. Il faudra en trouver dans la région parisienne. On travaille là-dessus avec la rectrice. Elle m'a dit également qu'une rencontre avec le directeur de cabinet de la ministre pourra être prévue également pour d'autres raisons, notamment pour discuter de la partie contrats et de la subvention complémentaire du ministère. Je n'en sais pas plus à ce stade. Frédéric pourra répondre aux questions.

1.1.3. Pose de la première pierre du bâtiment de recherche biomédicale

M. le Président.- Une annonce, également, concerne la pose de la première pierre du bâtiment BRB qui, je vous le rappelle, est le bâtiment de recherche biomédicale. Je rappelle que c'est sur le CPER précédent. Le bâtiment est bien lancé, de même que les travaux de la faculté de santé, avec des préfabriqués qui sont maintenant montés. Les choses sont parties. La pose de la première pierre est un rituel avec la région, qui est un financeur, et bien sûr les collectivités qui seront avec nous, en particulier la mairie.

1.1.4. Elections usagers

M. le Président.- Je ferai un point rapide pour vous signaler les élections « usagers ». Les choses sont bien lancées, et également avec les étudiants. A priori, les choses sont bordées, semble-t-il, sur le plan juridique. Ces élections auront lieu prochainement.

1.1.1. Nouvelles lignes directrices de gestion ministérielles

M. le Président.- Je propose que nous fassions peut-être un point sur les nouvelles lignes de direction.

M. BERNARDINO.- Oui, il s'agit juste d'un point d'information. De nouvelles lignes directrices de gestion ministérielles sont sorties. Elles prévalent bien évidemment sur les lignes directrices de gestion locales qui auraient pu être votées ensuite.

On a constaté un certain nombre de changements dans ces nouvelles lignes directrices de gestion. On vous proposera, lors du prochain conseil d'administration, de faire un *focus* sur les changements entre les anciennes et les nouvelles.

Une fois qu'elles sont publiées, les nouvelles lignes directrices de gestion ministérielles sont celles qui prévalent sur celles de l'établissement, qui ne sont qu'un complément à ces directives ministérielles, en particulier sur un certain nombre de volets de repyramidage ou de RIPEC. Par exemple, sur la nouvelle version il y a des inversions de calendrier sur l'ordre de passage CNU/CAC. Ce sont ces lignes directrices de gestion ministérielles qui prévalent sur les nôtres. Les nôtres n'étaient qu'un rappel de celles du ministère, complétées par quelques spécificités locales.

On fera un point détaillé au prochain conseil d'administration pour information. On vous fera plutôt un *focus* sur les changements entre l'année dernière et cette année sur celles-ci.

On fera l'information aussi à l'instance qui a remplacé le comité technique, au CSA. On fera un point d'information au CSA du 31 mars et au conseil d'administration suivant pour avoir la même information. C'est simplement pour vous dire qu'il y a bien de nouvelles lignes directrices de gestion et que c'est celles-là qui vont s'appliquer.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur ce point liminaire ? Oui, Lucas.

M. LEVREL.- A propos de Pyramide, on a entendu que des procédures avaient été lancées. Je voudrais savoir à quel stade cela en est. Il y a eu des questions de recours, de référé, de référé d'heure à heure. On aimerait savoir s'il y a eu des échanges de mémoires, etc.

M. DEHAN.- Oui, une procédure de référé est en cours. Une première audience a eu lieu cette semaine et une deuxième audience est fixée dans le courant du mois de mars. L'objectif est de faire en sorte que le propriétaire soit mis en face de ses obligations, au strict sens juridique du terme. On attend évidemment, en termes d'obligations, que puisse être produit un calendrier ferme, clair et opposable de mise en œuvre des travaux, notamment sur tout ce qui est éléments de chauffe. On en est à ce stade et l'on devrait en savoir un peu plus, du point de vue juridique, d'ici la fin du mois de mars au plus tard.

Mme CHEVALIER.- Je crois que des relevés ont été faits en début de semaine et la semaine dernière à propos de l'état de l'air et de l'amiante. Est-ce que l'on a des éléments ?

M. DEHAN.- Oui. Les premiers éléments de mesures ont été diffusés aux membres de la formation spécialisée en matière d'hygiène et de sécurité du nouveau CSA. Tout ce qui est mesures concernant l'eau, mesures microbiologiques, etc., cela a été diffusé et tout est, entre guillemets, parfaitement dans les normes.

Il y a aussi un dispositif de mesure de l'empoussièrement de l'air et amiante en cours. On devrait avoir les résultats d'ici 8 jours environ. C'est le dernier point qui manque. J'ai parlé de l'eau, des analyses microbiologiques et de l'amiante. Tout cela, de toute façon, est diffusé directement dès lors que nous disposons des résultats, puisque la situation avait fait l'objet d'un signalement pour danger grave et imminent par l'intermédiaire d'un représentant du personnel au CSA, avec qui l'on interagit au fil de l'eau. Une réunion a eu lieu avec lui, il y a une dizaine de jours.

On peut dire, réglementairement parlant, qu'il n'y a pas de danger grave et imminent du point de vue de la santé, à ce stade, eu égard aux éléments de mesures. Le dernier point portera sur les éléments d'amiante.

Les relevés de températures, on en fait quasiment depuis le mois de décembre, depuis la première vague de froid de la première quinzaine du mois de décembre.

Manifestement, certaines interventions toutes récentes de la personne de la maintenance ont eu pour vertu, malheureusement, au sens ironique du terme, de faire en sorte que sur certains étages, on est à nouveau dans des conditions de températures qui ne sont pas acceptables du tout. C'est tout récent, cela date de cette semaine.

Ce sont aussi des éléments que l'on porte à la connaissance du juge pour faire pression et pour espérer des travaux. Il faudrait que les travaux soient réalisés assez rapidement parce que l'on n'est pas encore sorti de la période de chauffage. Et la future période, c'est demain, c'est au mois d'octobre de cette année. Les travaux seront sans doute importants et il faudrait les mettre en œuvre le plus rapidement possible. On essaie de faire pression au maximum.

M. VALLÉE.- Concernant le budget, vous avez expliqué que la mise à disposition de 80 % des crédits aux composantes ne devait pas nécessairement repasser par le conseil d'administration. Pourrait-on avoir une idée plus précise de ce qui est gelé ? Si l'on prend, brut de décoffrage, 80 %, donc 20 % de gelés, il y a plusieurs lignes de crédits, etc., les crédits de recherche, les crédits investissements, recherche-enseignement, les dotations aux composantes pour le fonctionnement des parcours. En faisant une lecture rapide de votre note, ce n'est pas très précis.

M. BERNARDINO.- On pourra préciser lors du point financier. Je vous rappelle que le principe de base est que l'on a des recettes et des droits à dépenses. Jusqu'à maintenant, systématiquement, on ouvre les droits à dépenses dès l'instant que les services déclarent qu'ils auront des recettes. Par conséquent, hormis la dotation du ministère pour laquelle on est sûr de la recette à 100 % et encore, ce n'est pas toujours vrai. Vous verrez sur le compte financier qu'en fin d'année, on a eu un retrait de 1,6 million de la dotation, alors que cela avait été notifié au préalable. Même la dotation du ministère n'est jamais sûre à 100 %.

Par conséquent, ouvrir à 100 % les droits à dépenses est un peu optimiste. On a opté, pour ce début d'année, de ne pas toucher au budget voté par l'établissement, c'est-à-dire les recettes prévisionnelles que l'on a actées et les dépenses globales que l'on a actées. Et c'est bien cela que le conseil d'administration vote.

On a ensuite la ventilation qui est faite en droits à dépenses pour les composantes, laboratoires et services de l'université. Et, à ce stade, on leur a donné une ouverture seulement de 80 % des besoins qui ont été déclarés en droits à dépenses, ce qui n'impacte pas la mise en œuvre de leurs actions. En effet, on avait fait une photographie, l'année dernière, au mois de septembre, et l'on était entre 60 et 65 % des dépenses réellement faites sur ce qui avait été budgété. Cela veut dire qu'aujourd'hui, cela permet de démarrer avec une autorisation de droits à dépenses à hauteur de 80 % des besoins exprimés.

Je rappelle que les dépenses sont exprimées autour de besoins. Cela permet de démarrer et l'on a bien appliqué 80 % des droits à dépenses pour l'ensemble des droits à dépenses, c'est-à-dire fonctionnement et investissements, et pour l'ensemble des services, composantes et laboratoires.

Nous n'avons, à ce stade, pas fait la même chose sur la masse salariale.

M. VALLÉE.- Est-ce que vous avez bloqué aussi les dotations sur les contrats de recherche, par exemple ?

M. BERNARDINO.- Non, les contrats de recherche ne sont pas bloqués. Ce sont des contrats hors dotation d'établissement.

M. VALLÉE.- Quand aura lieu le virement des 20 % ? Est-ce qu'il a lieu, dans le cadre du budget rectificatif ou est-ce que cela peut se faire en amont ? La difficulté que l'on pourrait avoir, c'est de devoir attendre le BR 1 ou le BR 2 qui sera fait courant octobre et qu'après, avec la clôture des comptes, on se retrouve à avoir un mois pour dépenser les 20 %. 20 %, en le chiffrant, cela fait quand même un petit paquet.

M. BERNARDINO.- Je redis ce que j'ai dit. Nous avons fait une photographie fin septembre, l'année dernière, et les gens avaient utilisé 60 % des droits à dépenses. Or le BR est voté début septembre. Ce sera effectivement le choix du conseil d'administration de déterminer, au moment du BR, s'il ouvre ou non l'intégralité des droits à dépenses.

M. VALLÉE.- Vous savez que, sur l'année universitaire, la rentrée du dernier trimestre est conséquente. Effectivement, qu'il n'y ait pas de consommation de tous les crédits en début d'année, ce n'est pas surprenant.

M. BERNARDINO.- Ce sera le choix du conseil d'administration de déterminer si, au moment du budget rectificatif, il souhaite ou non ouvrir 100 % des droits à dépenses.

M. LEVREL.- Cela m'étonne un peu que l'on reporte au BR. En effet, on nous dit que la manipulation qui est faite est indépendante du budget voté en BI. Si cette manipulation est indépendante du budget, pourquoi est-ce qu'au BR, nous aurions prise sur quelque chose, alors que nous n'avions pas de prise dessus au BI ? Je ne sais pas si je me suis bien fait comprendre.

M. BERNARDINO.- Je suis parfaitement votre raisonnement. Encore une fois, nous avons voté un BI avec des ouvertures de droits à dépenses corrélés à des recettes. La question est de savoir si le conseil d'administration souhaite ou non maintenir un budget négatif, ce qui n'est pas mon souhait. Cela veut dire que si l'on remet le BR en positif, il va bien falloir réduire les dépenses quelque part ou augmenter les recettes.

Deuxième élément, c'est encore une fois le conseil d'administration qui décidera s'il ouvre ou non le même volume de droits à dépenses que celui qu'il a validé lors de son BI. Le conseil d'administration peut tout à fait changer d'avis.

M. VALLÉE.- On parle de l'exécution des dépenses qui ne sont que de 60 %, comme vous l'avez indiqué. Par contre, pouvez-vous nous indiquer le taux de recouvrement ? Si l'on a recouvré 90 % de nos recettes propres au mois de juin, ce serait intéressant de le savoir.

M. BERNARDINO.- Ce serait une grande première !

M. VALLÉE.- Je n'en sais rien, je pose la question.

M. BERNARDINO.- Je vous propose d'avoir ce type d'échanges quand vous aurez vu le compte financier et que les éléments auront été présentés en point financier. Je

rappelle que le BI et le BR sont des prévisions et que le compte financier est la réalité. Il est intéressant de préciser quelle est la réalité du compte financier.

M. le Président.- Toujours dans l'esprit de ce que vient de dire Amilcar, on a eu le rapport définitif de la Cour des comptes, que l'on aurait souhaité vous faire passer. En fait, on a une réponse à donner à la Cour des comptes, mais le ministère également. La magistrate de la Cour des comptes, à qui l'on avait demandé l'autorisation, nous a refusé cette autorisation, souhaitant que l'ensemble des documents soit déposé, et non pas par petits bouts. D'autant plus que le ministère pourrait aussi s'offusquer d'une communication alors qu'il n'a pas répondu.

Dans les éléments qui ont été émis par la Cour des comptes et qui impactent fortement la réflexion sur l'organisation de notre université, sur l'organisation facultaire, il est constamment rappelé que l'approche en silos ne marche plus et qu'il faut repenser l'échelon central et la répartition des compétences.

C'est un point sur lequel il faudra que l'on se penche et je proposerai volontiers que l'on travaille cette question, que l'on prenne le temps et que l'on puisse, en septembre, à la rentrée, faire un séminaire dédié à l'organisation de l'université dans une organisation des compétences au niveau central.

On a vu que l'affectation des recettes était un sujet. On est à moins 2 millions de différence, voire plus. Les trous dans le budget sont précisément ces droits à dépenses sans qu'il y ait des recettes bien calées en face. C'est un point fort.

Dans les éléments de la Cour des comptes, dont on aura l'occasion de discuter et je vous dirai quand, on a la soutenabilité de la formation, il faut revoir notre offre de formation. Là encore, Monsieur *(inaudible enr.1-00:26:09)* est là et l'on doit avoir un rapport d'auto-évaluation que l'on doit proposer. Dès la rentrée universitaire, il faudra également que l'on pose la question.

Cela fait l'objet, d'ailleurs, du dialogue de gestion de cette année, avec en particulier les domaines, domaine de recherche, domaine de formation, etc.

D'ailleurs, pour la recherche, c'est pareil. Il y a un point qui revient, celui de l'autonomie des laboratoires. C'est une approche de *clusters.* Là encore, on a déjà réfléchi à cela. Certaines UMR sont en autonomie, d'autres ne le sont pas, pour différentes raisons. On n'est pas dogmatique, il faudrait simplement en rediscuter.

Là aussi, un dialogue de gestion est organisé avec les laboratoires et les organismes pour repenser l'organisation, là encore avec des éléments très pragmatiques. Il n'y a

pas que de l'organisation, il y a aussi des modalités d'utilisation d'outils, d'harmonisation d'outils. Je pense qu'il faudra, lors de ce séminaire très large, remettre cela d'équerre avec une préparation en amont.

Il y a aussi le fait que l'on n'est pas bon dans les contrats de recherche, on est très en dessous de la part des universités, et pour différentes raisons. Certains contrats passent par des organismes, et très fortement, INSERM, mais aussi CNRS. On a pu constater que des millions sont finalement affectés à une autre tutelle, et c'est autant d'argent qui ne rentre pas dans les caisses de l'université. C'est un point d'alerte qui est précisé par la Cour des comptes aussi.

Après, on reverra les éléments que l'on retrouve dans les alertes du budget. Il y a beaucoup d'éléments à revoir, en particulier sur des modalités, des *process*, des heures complémentaires, un certain nombre de mutualisations et de ressources partagées, des éléments qui ne sont pas simplement pour faire des économies, mais pour trouver des marges de manœuvre, au-delà des équilibres budgétaires, pour également faire des projets.

Ce sont quelques éléments rapides. Je vous proposerai un conseil d'administration en avril. Sinon, on se reverra en juin. Ce sera le 14 avril, il sera en partie dédié à ce rapport de la Cour des comptes. Ce sera un échange sur les éléments. Ensuite, on pourra faire, à l'occasion de ce conseil d'administration, un point patrimoine plus large. Il y a également des points patrimoniaux sur lesquels il faut informer le conseil d'administration. Cela me paraît tout à fait normal. D'ici avril, on aura de quoi expliquer. Il serait utile de lancer un conseil d'administration avant juin.

Voilà ce que je voulais dire en plus.

1.2 Approbation des procès-verbaux des séances du 21 octobre 2022, du 25 novembre 2022, du 16 décembre 2022 et du 27 janvier 2023.

M. BERNARDINO.- On va passer à l'ordre du jour avec l'approbation des procès-verbaux du conseil d'administration. On approuve les procès-verbaux un à un.

M. le Président.- Lucas a un commentaire.

M. LEVREL.- C'est un peu plus qu'un commentaire. Déjà, on a reçu les procès-verbaux un peu plus tard que prévu. 4 procès-verbaux de séances de 3 heures à lire en 6 jours, c'est un peu court.

On s'aperçoit très vite, ne serait-ce qu'en regardant la dernière page, que la relecture au niveau de l'université n'a pas été faite puisqu'il y a une liste de mots ambigus, acronymes et noms incertains à rectifier par la direction, ce qui n'a pas été fait. On a des noms propres de personnes qui n'existent pas, par exemple, parce que tout simplement le prestataire ne connaît pas l'identité de tous les agents de l'université ni tous les acronymes que l'on utilise. Il y a des passages non transcrits comme incompris à cause de cela.

C'est tout un tas d'éléments qui devraient être repris et qui font que, selon nous, les procès-verbaux présentés ne sont pas en état d'être votés et encore moins publiés dans cet état.

M. BERNARDINO.- Pour ma part, j'ai relu l'intégralité des procès-verbaux. Je suis donc ravi d'entendre ta remarque. Dans le procès-verbal du 21 octobre, quand il est marqué *« un intervenant »* et que je n'ai pas la bande audio, il est assez compliqué de me souvenir de qui a parlé. La personne qui a fait l'intervention est certainement la plus à même de se souvenir que c'était elle.

J'ai corrigé à chaque fois que c'était possible, lors de la relecture. Mais quand il est marqué *« un intervenant »*, l'inventer sans avoir la bande audio, c'est assez compliqué pour moi.

Mme LANGLOIS.- Quand c'est *« un intervenant »*, c'est souvent un membre de l'équipe de direction. Souvent, le DGS n'est pas identifié, ou l'agent comptable, etc. Cela peut être rectifié par la direction.

M. LEVREL.- Comme je l'ai dit, il n'y a pas que des identifications manquantes, il y a des noms propres qui n'existent pas et qui sont à vérifier. Il y a un *« Mathias Defane »,* par exemple.

M. BERNARDINO.- Tu parles du dernier procès-verbal.

M. LEVREL.- Sur tous les procès-verbaux, à la fin, il y a une liste de termes à vérifier.

M. BERNARDINO.- Mais, là, tu évoques le dernier procès-verbal.

M. LEVREL.- Non, les 4 ont une liste.

M. BERNARDINO.- *« Mathias »*, c'est dans le dernier procès-verbal et j'ai envoyé mes corrections. J'ai reçu le procès-verbal en même temps que toi, je l'ai corrigé et j'ai renvoyé la liste avec les corrections. C'est Matthias Beekmann. On est d'accord ?

M. LEVREL.- Oui, on est bien d'accord, mais ce n'est pas ce document que l'on a eu. Donc, le document que tu as relu n'est pas à notre disposition.

M. BERNARDINO.- S'il s'agit du dernier procès-verbal, je l'ai reçu en même temps que toi. Je l'ai lu en même temps que toi et j'ai envoyé mes corrections.

M. le Président.- Comme on vous l'avait dit, on a revu avec le prestataire les procès-verbaux pour que l'on reparte sur d'autres bases. Là, on est sur une rétrospective, ce qui est toujours un peu « olé olé ».

Je vous propose de voter ces procès-verbaux pour qu'ils soient publiés. On s'engage à corriger ces fautes au fur et à mesure, mais on ne pourra pas les lire. Dans les procès-verbaux, il n'y a pas que des fautes à tous les étages.

Mme VILLANUEVA.- Je les ai comptés, dans un procès-verbal, il y a 69 inaudibles quand même.

M. le Président.- Oui, mais les inaudibles, on ne va pas les changer.

Mme VILLANUEVA.- Non, à un moment, c'est Julien Giral qui a parlé, mais c'est Julien Aldhuy qui est indiqué. Il y a un certain nombre d'erreurs, alors que Julien Aldhuy n'était pas là. Et Lucas apparaît comme présent et comme représenté. Une personne ne peut pas être présente et représentée. Il y a trop d'erreurs.

Mme CHEVALIER.- Tous les votes ne sont pas transcrits. Il y a des votes qui sont présentés comme étant à l'unanimité alors…

M. BERNARDINO.- Par exemple, on vient de changer d'interlocuteur et vous ne donnez pas votre nom, ce qui ne simplifie pas la transcription.

Mme CHEVALIER.- Pardon. Certains votes sont mal transcrits parce qu'il y avait eu des abstentions.

M. le Président.- Je vous propose de revoir les documents, on les reverra la prochaine fois.

Mme CHEVALIER.- Merci.

Points soumis à discussion

1. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

1.1 Approbation du compte financier pour l'année 2022

M. BERNARDINO.- On passe au compte financier, Hélène. Pour ceux qui sont en distanciel, le document est-il visible ?

Une intervenante.- Oui, il est visible.

M. BERNARDINO.- Je commence par une petite introduction sur le compte financier 2022. Je vous rappelle que nous avons fait voter un budget rectificatif en déficit de 5,7 millions d'euros. En essayant d'être au plus juste avec la direction financière pour estimer au mieux et avoir le meilleur atterrissage possible, nous étions à moins 5,7 millions d'euros.

Aujourd'hui, on vous présente un compte financier. On sera sur le réel avec les charges et les recettes réelles, et vous verrez que le résultat est plus important que ce que l'on imaginait puisque l'on est à moins 9 millions d'euros.

Pour ceux qui avaient encore un peu d'optimisme et pensaient que l'on était pessimistes, avec un tel solde négatif, la réalité nous rattrape. Il va bien falloir que le conseil d'administration prenne en compte cet élément qui est aujourd'hui la réalité, pour que le prochain budget rectificatif en tienne compte. D'où le sujet de la discussion que l'on a eue tout à l'heure. Il va bien falloir que le conseil d'administration prenne des dispositions.

Il y a des faits marquants sur 2022, sur lesquels on est optimiste. On a réintégré notre CFA à l'UPEC, qui remplace définitivement le CFA SUP 2000. Il n'y a plus aucune formation de l'ancien CFA SUP 2000 externe, on a internalisé les formations. Cela nous permet de mieux maîtriser la gestion financière et les flux financiers avec, en particulier, l'optimisation sur cette deuxième année de mise en œuvre du CFA, qui permet d'automatiser, entre guillemets, la facturation et permettra d'accélérer la facturation et donc l'encaissement des recettes de ce CFA. Comme c'est un CFA interne, il n'y a pas de soucis pour nous. Les produits à recevoir sont beaucoup plus faciles à cibler pour nous aussi.

Au niveau des éléments problématiques, on l'avait dit, il y a le point d'indice non compensé. On avait estimé à 3,5 millions le coût, mais c'est finalement un peu moins

bas, à moins 2,8 millions de point d'indice non compensé dans les six premiers mois de la mise en œuvre de l'augmentation du point d'indice.

La hausse des fluides a été un peu moins importante au résultat que ce que l'on avait prévu.

Néanmoins, on est à moins 9 millions d'euros. La partie la plus importante que l'on a eue est un problème de dépenses qui continuent à augmenter avec des recettes qui ne sont pas toujours encaissées. Il va falloir résoudre ce problème.

En particulier sur la partie apprentissage, entre le BR et les recettes encaissées ou en prévision d'encaissement – puisque cela incorpore aussi les produits à recevoir –, il manque 2 millions d'euros. Cela veut dire qu'en ayant ouvert des droits à dépense à hauteur de 100 % des recettes, à la fin, quand il manque 2 millions d'euros sur ces recettes, cela pose un peu question.

On fait la présentation de ce compte financier. Après, vous poserez vos questions.

Autre élément assez important, on a rappelé que la Cour des comptes est venue et on a prévu d'aller au contentieux avec le CFA SUP 2000. En effet, on estime qu'ils nous doivent de l'argent sur les formations pour lesquelles ils avaient dit que l'on devait avoir des produits à recevoir, alors qu'ils nous disent aujourd'hui qu'il n'y a pas de recettes, et que l'on doit annuler cette recette qui était à hauteur de 1,6 million.

La Cour des comptes nous a demandé, au vu du risque contentieux qui pourrait ne pas aboutir, de provisionner la non-recette. Cela veut dire que sur l'exercice 2022, on est impacté de 1,6 million de possibilité de non-recette encaissable sur le CFA SUP 2000. C'est une provision pour risque et peut-être que le contentieux nous donnera raison. En tout cas, cela a bien un impact sur 2022.

On a aussi, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, eu la désagréable surprise d'apprendre que notre ministère avait demandé de l'argent à l'Europe et que, par conséquent, l'Europe avait demandé un audit pour vérifier l'utilisation des crédits sur le plan de relance, crédits qui avaient été utilisés en particulier pour financer des formations dont l'UPEC a bénéficié.

Au vu de l'audit européen, à cet instant, l'argent nous a été retiré alors que cela avait été notifié. Il s'agit de 1,6 million pour l'UPEC, en attendant que l'audit ait lieu. Peut-être que cela nous sera reversé, mais, en attendant, c'est 1,6 million en moins sur les recettes. Cette notification avait été faite sur la notification intermédiaire. Dans

la notification définitive, on a appris cette désagréable nouvelle, mi-décembre, de mémoire.

Tout cela fait que l'on a des éléments qui indiquent aujourd'hui une trajectoire qui n'est pas la bonne. L'année dernière, on avait découvert et corrigé cela sur le BR, ce qui expliquait aussi une partie du BR négatif, avec moins 3 millions d'euros de neutralisation d'amortissements qui étaient erronés, et qui donc impactent le compte financier 2022, mais aussi le budget initial, comme on vous l'a indiqué lors du vote du budget initial.

Et vous verrez qu'il y avait aussi une surestimation, comme on vous l'a dit aussi au BI, des recettes liées aux droits d'inscription, à hauteur de 2 millions d'euros d'erreurs puisque l'on comptabilisait deux fois les recettes, finalement, en FA et en droits d'inscription alors que les coûts de contrats incluaient les droits d'inscription. On est impacté là-dessus.

Tout cela a fait qu'aujourd'hui, on atterrit sur ce compte financier. Je vous rappelle que les BI et les BR sont des prévisions et que le compte financier est la réalité. Et la réalité, c'est moins 9 millions d'euros sur le compte financier.

Il va donc falloir accepter que l'on change le gouvernail de sens dans cette université. Par conséquent, oui, le BR va être le moment où le conseil d'administration va devoir se prononcer sur un certain nombre de choix, et en particulier le choix de savoir si le droit à dépenses doit être celui qui a été accordé jusqu'à maintenant, c'est-à-dire 100 % des droits à dépenses présumés sur des recettes présumées. Hélène Dacosta.

Mme DACOSTA.- Merci, Amilcar. Bonjour à toutes et tous. Je vais te céder la parole, je ne sais pas si tu as eu l'occasion de te présenter.

Mme ŒUF.- Je suis déjà venue dans un conseil d'administration, mais je suis trop timide et je ne me suis pas présentée.

M. le Président.- Présentez-vous.

Mme ŒUF.- Bonjour à toutes et à tous. Je suis Hélène Œuf, la nouvelle agente comptable depuis le 16 mars dernier. Nous avons réalisé la clôture en parfaite intelligence avec la direction financière, avec laquelle nous allons présenter ce compte financier.

Mme DACOSTA.- Comme vous l'avez compris, c'est une présentation à deux voix. La première partie de la présentation, ce sont les éléments budgétaires.

S'agissant des recettes, ce sont les recettes encaissées et rapprochées des factures lorsqu'elles ont été établies. S'agissant des dépenses, on a deux volets, les crédits de paiement, donc ce qui a été décaissé, et les autorisations d'engagement, ce qui veut dire simplement l'ensemble des bons de commande qui ont été réalisés.

Si l'on regarde la partie budgétaire, les recettes étaient prévues à hauteur de quasiment 306 millions – 305,7 millions. On a 304,3 millions de réalisation, ce qui fait donc 1 million et quelques d'écart.

C'est significatif au regard de l'écart que l'on observe sur les dépenses. Les autorisations d'engagement étaient prévues à hauteur de 347 millions d'euros. On observe un niveau de réalisation de 327 millions d'euros, donc 20 millions d'écart. Sur les décaissements, on a un écart plus important de 32 millions d'euros.

On verra tout à l'heure à quel niveau on peut expliquer ces écarts sur les différentes enveloppes.

C'est donc 304 millions en recettes et 288 millions en dépenses. Pour les dépenses, ce sont les décaissements, ce qui nous amène à un solde budgétaire de 16,6 millions, soit un solde positif, ce qui est très différent de ce qui avait été soumis au vote lors du BR.

On verra tout à l'heure les raisons qui expliquent cet écart, mais on peut d'ores et déjà voir que les dépenses, en tout cas les décaissements, en sont la raison principale.

Cette courbe montre l'évolution des recettes en pluriannuel. En comparant le compte financier 2020 et le compte financier 2022, on voit qu'il y a 53 millions d'augmentation, principalement sur les ressources propres. C'est 4 millions au titre de la subvention pour charge de service public. Cela aurait pu être plus, mais je reviendrai – le vice-président l'a précisé – sur le versement complémentaire que nous avons reçu, mais qui n'a pas été pris en compte dans les chiffres qui vous sont présentés, en tout cas sur la partie budgétaire.

Lorsque l'on revient à cette ventilation des recettes par origine, on voit que la subvention pour charge de service public de 211,6 millions a été enregistrée. Elle représente 70 % de l'ensemble de nos ressources.

Les autres ressources, ce que l'on appelle les ressources propres selon la définition du ministère, ce sont toutes les ressources en dehors de la subvention pour charge de service public, pour 92,7 millions. On verra tout à l'heure la comparaison avec le budget rectificatif et le compte financier précédent, mais on voit déjà que l'on a

53 millions d'autres subventions. Le reste, ce sont les ressources issues de la formation professionnelle qui représentent quasiment 30 % de nos ressources.

Concernant la subvention pour charge de service public, je vous disais tout à l'heure que l'on avait enregistré 211,6 millions, puisque nous avons reçu tardivement la notification du versement complémentaire, alors que l'encaissement était perçu début décembre. Nous étions tenus d'attendre la notification pour pouvoir établir la facturation qui nous permet de la rapprocher de l'encaissement et de l'enregistrer. La notification est arrivée le 27 décembre, donc trop tardivement pour pouvoir la prendre en compte dans les recettes budgétaires.

Toutefois, vous verrez dans la présentation de l'agente comptable qu'on l'a bien en comptabilité générale. On a la possibilité de prendre en compte les produits qui n'ont pas été titrés et qui seront à recevoir sur l'exercice suivant. En apparence, on a 4 millions d'écart. Mais, en réalité, on a 215 millions notifiés, ce qui correspond à la prévision réalisée.

Un peu plus en détail, et surtout avec la possibilité de comparer à la prévision, on a les ressources issues des différentes activités, notamment la formation professionnelle, soit quasiment 27 millions d'euros au titre de 2022. C'est 2 millions de moins par rapport à ce qui avait été défini au vote en BR, mais c'est quand même 7,6 millions de plus en comparaison du compte financier 2021.

Dans le détail, la formation par l'apprentissage représente 3,3 millions d'écart par rapport à la prévision. Encore une fois, ce sont les chiffres des encaissements rattachés à l'exercice ou encore d'autres résultats. L'augmentation se fait principalement sur la formation par l'apprentissage.

Sur les prestations de recherche, il y a très peu de variation.

Sur les droits d'inscription, le vice-président a expliqué tout à l'heure qu'une partie des droits de la formation par l'apprentissage était auparavant comptabilisée dans les droits d'inscription. Ils sont à présent forfaitisés dans les recettes de la formation par l'apprentissage et donc n'apparaissent plus sur cette ligne.

Il n'y a pas d'autres éléments significatifs.

Sur la CVEC, on a plusieurs notifications. En comptabilité générale, on a pu rattacher l'ensemble des notifications à l'exercice, y compris le montant qui reste à percevoir pour l'exercice suivant. C'est 1,8 million en budgétaire, mais c'est plus de 2 millions en comptabilité générale.

Ce sont les 53 millions que je vous montrais tout à l'heure, ventilés par origine. Les ressources issues de l'ANR, investissements d'avenir, hors investissements d'avenir, principalement de la recherche, et subventions région ou de l'Union européenne. On va retrouver les autres financements publics, notamment les CPER. On a principalement les opérations immobilières pour 24 millions d'euros, ensuite la recherche et quelques contrats d'enseignement. On va retrouver aussi les grands projets transversaux comme ERASME, les CMQ santé et bâtiment-construction.

Avec la comparaison de l'évolution des recettes que nous venons de voir au regard de celle des dépenses depuis 2020, on voit que l'on a 38 millions d'augmentation des décaissements au regard des 53 millions de recettes. C'est lié au décalage que l'on peut observer entre les encaissements et les décaissements.

Sur les grands projets, si je prends l'exemple du projet ERASME, on peut avoir un versement d'une avance sur la première année de plus de 3 millions d'euros, et les décaissements se font au fur et à mesure de la réalisation des dépenses sur les années suivantes. On peut avoir d'autres raisons, on le verra tout à l'heure, pour les dépenses qui sont liées au marché.

Les dépenses sont ventilées selon trois enveloppes :

- Le premier poste de 220 millions d'euros, c'est la masse salariale.
- Le fonctionnement représente près de 50 millions d'euros, 48,9 millions.
- Les investissements sont de 18,5 millions.

Au niveau de la masse salariale, on n'a pas de difficultés à la réaliser puisque l'on a 99 % de ce qui était prévu.

C'est sur la partie du fonctionnement que l'on observe le plus d'écart par rapport à la prévision. Cela permet de faire le lien avec ce que disait le vice-président en introduction. On a 16 millions de sous-exécution sur cette partie.

Et le fonctionnement, c'est 12,8 millions. Ce sont principalement les opérations immobilières qui sont décalées dans le temps au niveau de l'organisation. Vous avez pu en prendre connaissance dans le rapport de gestion, notamment les travaux sur la dalle ou bien la restructuration du bâtiment de médecine.

Sur le fonctionnement, c'est à la fois en pédagogie dans les composantes pour moins 5 millions. Et en recherche, ce sont les retards dans la réalisation des différents projets.

L'évolution de la masse salariale, puisque c'est le sujet en dépenses, c'est quasiment 26 millions d'augmentation entre 2020 et 2022. C'est donc une augmentation importante, cela double d'une année sur l'autre. Et l'on voit la tendance puisque, sur le budget initial 2023, il y a une augmentation continue, notamment au niveau de la prévision.

Cette planche, c'est simplement pour vous montrer le point de départ. Pour mémoire, le niveau de réalisation en 2021 était à 208 millions d'euros. On voit les facteurs de variation ventilés aussi par population.

- Le GVT n'est plus financé par le ministère depuis 2018.
- Les variations de la masse salariale financée par les contrats, contrats de recherche et contrats d'enseignement.
- Il y a aussi la masse salariale qui est due au titre des heures complémentaires que l'on va voir un peu plus en détail.

Ces éléments nous amènent à un niveau de réalisation de 220,4 millions au titre de 2022, soit 12,2 millions d'augmentation, comparé à 2021. Bien sûr, il y a l'augmentation de la valeur du point également, le RIFSEEP. On va le voir dans la page suivante qui permet de voir ces éléments un peu plus en détail. C'est 12,2 millions par rapport à 2021.

- On a le GVT positif. Quoi qu'il en soit, le solde n'est pas financé par le ministère, comme je le disais.
- La revalorisation du point d'indice, qui a été prévue à 3 millions d'euros, a été réalisée à hauteur de 2,8 millions, non financés sur 2022.
- Les doctorants sont rattachés à l'UPEC. Auparavant, on avait bien la dépense en fonctionnement. Maintenant qu'ils sont rattachés à l'UPEC, la dépense passe dans l'enveloppe de la masse salariale. C'est vraiment un transfert d'enveloppe.
- Le RIPEC est financé également.
- Et il y a la hausse bien sûr des heures complémentaires pour plus de 1 million d'euros.

Je vous laisse prendre connaissance de ces éléments.

Cette autre planche vise à vous permettre d'apprécier la part de la masse salariale réalisée, qui est financée sur ressources propres. On voit que cette part augmente.

Mais celle qui augmente de manière significative, c'est surtout celle qui est financée par la subvention pour charge de service public.

La partie basse de la planche permet de voir la progression du niveau de réalisation de la masse salariale financée par la subvention, au regard de la part masse salariale de la subvention. On avait, en 2021, un écart de 7 millions et l'on est en train de saturer ce volet.

Là, c'est simplement le détail de ce que nous venons de voir, ainsi que la ventilation et les précisions sur les types de financement. Je vous laisse en prendre connaissance.

Sur le schéma d'emploi, il faut retenir que l'on a une augmentation de 108 ETPT.

Le reste à payer était initialement à 46 millions d'euros. Ce sont tous les engagements réalisés qui n'ont pas donné lieu à décaissements. On a une augmentation en 2022 de 40 millions d'euros.

L'augmentation d'indice, on l'a vue tout à l'heure. On a des décalages, notamment au niveau des investissements. On a des marchés pluriannuels pour lesquels nous sommes tenus de réaliser des engagements dès la première année de notification du marché, et les décaissements se font sur les années qui suivent.

On en a un peu en fonctionnement, qui sont liés aux différents éléments que je vous ai précisés en bas de la planche : les fluides, le gardiennage, ainsi que le projet Evidence financé par la BPI. Il y a également la location du bâtiment modulaire à l'occasion des travaux de la faculté de médecine.

Ces dernières planches permettent de comparer les niveaux de réalisation aux prévisions.

Sur les recettes, comme nous l'avons vu, le niveau de réalisation se rapproche de la prévision. L'écart est peu significatif.

En revanche, sur les dépenses, on a des écarts encore très importants. On a vu tout à l'heure que c'était 32 millions d'euros, aussi bien en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement. A l'époque, on avait deux budgets rectificatifs. Aujourd'hui, on en a un, mais on a toujours autant d'écart entre la prévision et la réalisation qui est nettement en dessous de ce qui avait été soumis au vote.

Ce tableau récapitule les éléments que nous avons vus tout à l'heure, et des éléments qui vous seront présentés par l'agente comptable.

Mme ŒUF.- Nous allons maintenant passer à la partie patrimoniale. Je me suis permis de remettre des définitions, car nous ne connaissons pas le niveau de connaissances comptables de chacun d'entre vous.

Le premier de nos agrégats – nous allons en balayer 4 avec la trésorerie –, c'est le résultat de l'exercice.

Par rapport à l'exécution budgétaire qui vous a été présentée, ce résultat va non seulement comporter les produits qui ont été encaissés et les charges qui ont été décaissées, mais aussi l'ensemble des produits et des charges qui doivent être rattachés à l'exercice, c'est-à-dire des produits à recevoir et des charges à payer. On a aussi des produits constatés d'avance qui sont retranchés et l'on a bien sûr les dotations aux amortissements et aux provisions. Ce résultat va donc nous permettre de mesurer l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'université au cours de l'exercice.

Visuellement, voilà comment il se constitue. A gauche, vous avez les dépenses décaissables, c'est-à-dire masse salariale et autres dépenses de fonctionnement, et en bas tout ce qui n'est pas décaissable, dont la grosse partie est constituée par les dotations aux amortissements et les provisions.

A droite, vous avez les recettes encaissables, les CSP des autres recettes de fonctionnement, puis les produits non encaissables, notamment les reprises sur amortissements et provisions.

On voit que le delta est en défaveur du résultat. Il s'établit à un niveau déficitaire d'un peu plus de 9 millions.

Ce résultat déficitaire est lié, déjà, à des éléments conjoncturels, dont Amilcar a parlé :

- La provision pour créance douteuse pour la AFUNA de 1,6 million.
- Des charges à payer 2021 de la direction du patrimoine qui avaient été transmises beaucoup trop tard à l'agence comptable pour être prises en compte l'année dernière, et qui viennent donc augmenter cette année le montant de nos charges pour 1,5 million. On y reviendra.
- Et l'on a parlé de la non-compensation de l'augmentation du point d'indice – je vous prie de m'excuser pour la faute, il manque un *« s »* – de 2,8 millions.

On a là une représentation graphique assez parlante. Dès l'année dernière, si l'on avait comptabilisé les charges de la direction du patrimoine, le résultat aurait été

tangent de 0. Cette année, comme on l'a dit, on a moins 9 millions de résultat. C'est une situation qui se dégrade de manière significative.

Sans vouloir être redondante sur ce qui a été fait, nous allons revenir sur les produits de fonctionnement et les charges, mais cette fois-ci sous l'aspect comptable.

Comme le disait Hélène Dacosta, la SCSP a été prise en compte comptablement pour l'ensemble des produits, notification incluse, même si celle-ci est parvenue trop tardivement pour que le titre soit émis. Donc, le produit à recevoir a été comptabilisé. Notre SCSP est dans notre compte de résultat et vient augmenter notre résultat, qui s'établit à 215,04 millions d'euros, soit une augmentation d'un peu plus de 5 millions par rapport à 2021.

Les produits de fonctionnement, en dehors de la SCSP, ce sont les ressources propres, qui augmentent de manière significative, de près de 20 %. D'ailleurs, cela se voit bien sur le graphique. On passe de 58 439 000 euros à 69 510 000 euros.

Voilà une répartition comptable de ces produits. Je vais revenir seulement sur les parts significatives. L'apprentissage pèse pour près pour 36 %, la formation continue pour 15 %, les droits de scolarité pour 11 %. Et l'on a une part importante de produits calculés, qui sont la quote-part des reprises des subventions au compte de résultat.

Je ne sais pas si vous savez ce que c'est, je vous l'explique. Lorsque l'on a un bien financé par une subvention, quand il est mis en service, il donne lieu à amortissement. Donc, la subvention est reprise selon la même durée. Si l'amortissement est de 100 et que la subvention est de 80, ce sera un bien amorti sur 10 ans. L'amortissement sera de 10, mais en face, on aura une recette liée à cette subvention amortie de 8. Notre amortissement ne sera plus que de 8. C'est une recette significative du compte de résultat.

En revanche, les prestations de recherche restent encore timides avec 7 %.

Sur la masse salariale, je ne vais pas du tout être redondante. L'idée est de vous présenter la masse salariale au regard de la SCSP. Cette année, on voit que se crée un effet ciseaux puisque la SCSP totale, c'est-à-dire masse salariale plus dépenses de fonctionnement, devient inférieure à la masse salariale.

S'agissant des produits calculés dans cette masse salariale, ils sont assez modestes. On a les reprises de CET, les heures complémentaires et les charges à payer, c'est-à-dire les congés non pris par les agents.

Un indicateur important en matière financière, c'est le taux de pression de la masse salariale qui se positionne bien puisqu'il est à 81,3, alors que le seuil d'alerte est à 83.

S'agissant des dépenses je me suis permis d'alléger le commentaire puisque la balance propose de nombreux comptes comptables qui présentent, finalement, peu de variations d'une année sur l'autre. Je me suis appesantie sur ceux qui présentaient des singularités.

Les fluides, tout d'abord, ont augmenté de 901 000 euros pour s'établir à 4 031 000 euros, mais ils ont été intégralement compensés par la SCSP. Donc, ils ne pèsent pas sur le résultat.

Amilcar et Hélène en parlaient tout à l'heure, les locations immobilières et les locations mobilières font un bond très significatif. C'est 1 526 000 euros d'une part et 454 000 euros d'autre part. C'est à relier à ce que je vous disais sur les charges à payer de la direction du patrimoine qui n'avaient pas été enregistrées en 2021. On a l'effet très net de ce décalage, en plus des locations immobilières que citait Hélène, notamment des modulaires pour la faculté de santé.

Ensuite, sans avoir d'explications à vous donner, je l'ai noté parce que c'est assez rare. Sur le poste *« Fournitures »*, on a une diminution assez sensible de 411 000 euros. Il y avait peut-être des stocks de stylos et de papier, je ne sais pas, mais sûrement, et l'on a vidé les placards. Cette année est un peu singulière sur ce poste.

Pour le reste, il n'y avait rien à relever de significatif.

Un agrégat absolument central, c'est la capacité d'autofinancement. En effet, contrairement au résultat, elle ne va prendre en compte que ce qui est encaissable et décaissable, et elle va bien mesurer la capacité de l'établissement à investir sur ses ressources propres. Notre capacité d'autofinancement 2022 est vraiment très modeste puisqu'elle s'établit à 329 000 euros.

Si l'on regarde comment elle se forme par rapport à notre résultat, on voit qu'elle est au-dessus, si j'ose dire, puisque l'on ne prend ni ce qui n'est pas décaissable ni ce qui n'est pas encaissable, mais vraiment ce que l'on a dans le tiroir-caisse. On a donc 329 000 euros pour investir, cette année, ce qui peut paraître modeste. Le graphique parle de lui-même, on voit qu'il y a un effondrement qui est directement corrélé au résultat, bien évidemment.

Autre grandeur absolument essentielle, c'est le fonds de roulement net global, ce qui est, en langage simplifié, notre compte épargne. C'est ce qui nous permet de mesurer un équilibre essentiel, qui est la règle selon laquelle les acquisitions durables doivent être financées par des ressources stables.

Le fonds de roulement diminue de manière très sensible. Il est de 20 027 000 euros. Il diminue d'un peu plus de 10 millions par rapport à 2021, c'est-à-dire d'un tiers. Facialement, il va permettre de couvrir 26,7 jours de dépenses décaissables, ce qui est au-dessus du seuil prudentiel de 15 jours. L'année dernière, il était de 44 jours. Et avec la dalle qui a impacté le fonds de roulement disponible, on sera certainement en négatif.

Le fonds de roulement disponible, c'est lorsque l'on prend notre fonds de roulement et que l'on met en face nos engagements et nos provisions – parce que l'on imagine que l'on va devoir un jour, par exemple, faire un trait sur la créance du CFA Sup2000, et tous nos engagements en investissement.

Regardons comment est calculé ce fonds de roulement. On part de la CAF, on ajoute les ressources d'investissement, sur lesquelles je vais revenir, et l'on met en face les dépenses d'investissement. Avec la différence entre les deux, on voit que l'on a une variation du fonds de roulement disponible d'un peu plus de 10 millions. Les graphiques parlent d'eux-mêmes.

Regardons un peu les ressources d'investissement avant de regarder les dépenses. On voit que la participation de l'Etat écrase un peu tout. Les recettes d'investissement s'élèvent à 7 704 000 euros, soit une augmentation de 4 450 000 euros par rapport à 2021. Les faits marquants, on les connaît bien. Il s'agit du financement de la caserne Damesme à Fontainebleau, de la rénovation de la dalle et de la restructuration des espaces de la faculté de santé.

Le deuxième contributeur est la région, bien loin derrière, avec 6 % de contribution. Pour le reste, c'est très peu significatif.

Sur les dépenses d'investissement, pour être un peu plus rapide, j'ai mis des étiquettes de pourcentages sur les parts les plus importantes du graphique. On investit de manière significative, pour 18 710 000 euros, avec notamment :

- Des travaux de construction bâtimentaires pour 44,53 %, c'est-à-dire près de 8 millions d'euros.
- Des constructions en cours pour 15,85 %, soit 3,6 millions.

- L'achat de matériels pour 20,36 %, soit 2,2 millions.
- Et l'achat de matériels informatiques pour 11,16 %, soit près de 2 millions.

On va revenir en arrière. La trésorerie, dont je voulais vous parler, paraît surabondante puisqu'elle est de plus de 62 millions, en hausse nette par rapport à 2021, avec 5 853 000 euros de plus, en lien avec ce qu'Hélène a présenté. On est à 82 jours de fonctionnement, donc bien au-dessus du seuil prudentiel de 20 jours. Mais si l'on calcule la trésorerie disponible, elle s'avère bien inférieure, ce qui est normal.

Il y a une *slide* un peu plus complexe pour vous expliquer un des points que vous allez délibérer, qui est un peu obscur pour les non-experts. Il s'agit du report à nouveau.

C'est un compte qui est utilisé lors de l'affectation du résultat. Il est débiteur lorsque l'on parle du compte 119 et créditeur lorsque l'on parle du compte 110. Et, d'une manière générale, on y trouve toutes les corrections d'erreurs. Lorsqu'une année, on se rend compte qu'il s'est passé des événements sur les années antérieures, on ne les met pas au compte de résultat. Autrement, cela fausserait le compte de résultat. On les met dans ces comptes 119 ou 110.

C'est tout pour ma présentation. Notre commissaire aux comptes est présent parmi nous.

Le commissaire aux comptes.- Bonjour à toutes et à tous. Je pense qu'il n'est pas utile de présenter le support. L'objet de mon intervention n'est pas de présenter des chiffres, cela a été fait précédemment. Je serai bref.

En tant que commissaire aux comptes, il s'agit de vous rendre compte de notre intervention et de nos conclusions à l'issue de l'audit des comptes de l'exercice 2022 qui vous ont été présentées, et ce afin de vous donner une assurance sur le fait que les comptes sont présentés conformément au référentiel comptable, qu'ils sont réguliers, fiables et donnent une image sincère à la fois du résultat, des opérations de l'exercice, de la situation financière et du patrimoine.

Dans le cadre de notre mission, cette année, nous avons pris en considération un certain nombre d'éléments spécifiques de l'année. D'ailleurs, je salue le fait que nous avons largement échangé avec les équipes de l'agence comptable et de la direction financière sur un certain nombre d'items qui vous ont été présentés.

Je citerai notamment l'évolution de la situation avec la AFUNA, qui a été un sujet naturellement fort sur cette année.

Il y a également le traitement des charges à payer, sur lequel nous avons travaillé étroitement avec les services de l'université, et même jusqu'à un degré de finesse qui est celui du traitement de la CVEC, compte tenu du changement de *timing* de l'encaissement qui a été reporté du mois de décembre à janvier 2023.

Je remarque aussi, dans le cadre de notre mission, qui s'est déroulée conformément à notre approche sur les risques, que le processus de clôture n'a absolument pas été perturbé par le changement d'agent comptable, et votre arrivée, Hélène, en bout de course, dans le processus. Un changement d'agent comptable en pleine période de clôture est un sujet qui peut créer des difficultés. Là, le passage de relais s'est correctement effectué, ce qui a permis d'aboutir à des comptes de qualité, tels qu'ils vous sont présentés aujourd'hui.

La conclusion de notre audit, à l'issue de l'ensemble de nos travaux, est une certification sans réserve et sans observation, en remarquant que l'ensemble de nos recommandations a été pris en compte sur cet exercice. Il n'y a donc pas de remarques de notre part par rapport aux comptes qui sont présentés à votre vote, aujourd'hui.

Je remercie l'ensemble des contributeurs et je vous remercie également de votre confiance. J'ai été très bref parce que je pense qu'il faut laisser la place au débat, le cas échéant.

M. BERNARDINO.- Je ne sais pas si le président de la commission des moyens est en ligne.

M. THIARD.- Oui, je suis en ligne. Est-ce que vous m'entendez bien ?

M. le Président.- Pour te voir, Philippe, on va enlever les diapos.

M. THIARD.- Très bien. Ce n'est pas très important que l'on me voie. Je vais être rapide.

La commission des moyens a entendu hier le rapport de l'ordonnateur et de l'agente comptable sur le compte financier 2022, et propose au conseil d'administration d'approuver ce compte financier.

La commission a bien noté, effectivement, le résultat comptable de moins 9 millions d'euros, qui traduit une dégradation de la trajectoire financière de l'établissement.

Elle a aussi relevé un certain nombre de points importants qui relativisent la portée de ce déficit, notamment le fait que les deux tiers de ce résultat négatif sont imputables à des faits de conjoncture et non pas à des faits structurels.

Par ailleurs, la dynamique des ressources propres est réellement extrêmement soutenue. En effet, quand on rapporte cette dynamique des ressources propres à celle de la subvention pour charge de service public, on a un rapport de un à quatre. Les ressources propres désormais représentent, dans leur progression, quatre fois plus que la subvention pour charge de service public. Cela veut dire que les leviers de développement exogènes sont véritablement devenus les relais de croissance de l'université.

Par ailleurs, la trajectoire salariale de plus de 12 millions d'euros montre très clairement qu'elle est très largement impactée par des facteurs exogènes. Le point d'indice GVT constitue plus de la moitié de l'évolution de cette masse salariale.

Quand on rapporte tout cela à l'évolution de l'effectif étudiant sur les quatre dernières années, on voit que globalement ces éléments sont assez positifs.

Néanmoins, la commission a bien noté que les éléments de diagnostic et d'orientation qui sont proposés par l'ordonnateur sont effectivement à bien prendre en compte, notamment la nécessité d'infléchir cette trajectoire dans son volet salarial avec, en particulier, un intérêt à bien prendre en compte le seuil prudentiel de 80 % de taux de pression de la masse salariale sur l'ensemble des recettes encaissables. Cela a été rappelé par l'agent comptable et c'est effectivement une cible qui peut constituer un levier intéressant pour l'inflexion de la trajectoire.

De la même façon, la capacité d'autofinancement constatée à 300 000 euros cette année, ne permet pas de financer à moyen terme un plan pluriannuel d'investissement. Donc, le seuil de 30 % de capacité d'autofinancement par rapport au programme d'investissement apparaît aussi comme une cible intéressante et importante.

L'intérêt d'aller aussi vers une meilleure modalité d'allocations internes a été rappelé par le vice-président du conseil d'administration. On a quand même 16 millions de fonctionnement qui n'ont pas été exécutés, ce qui prouve qu'il y a des marges de manœuvre importantes. Ce sont aussi des éléments très positifs pour la correction de la trajectoire.

Et il y a l'intérêt aussi de poursuivre le développement des ressources propres, en formation comme en recherche, parce que l'on voit bien que l'on a là, aujourd'hui, l'essentiel des leviers pour accompagner le projet de l'établissement.

Voilà ce qu'il s'est dit hier, en commission des moyens, avec un avis favorable pour l'adoption du compte de financement.

M. BERNARDINO.- Merci. On passe aux questions.

M. LEVREL.- J'ai un certain nombre de questions sur les différents documents qui nous ont été présentés. Je vais commencer par le diaporama que l'on nous a soumis puisqu'on ne l'a pas eu à l'avance.

J'ai une question qui est à cheval sur les deux diaporamas. Dans le sien, Madame Dacosta nous a montré un graphique avec la masse salariale et la subvention masse salariale. C'est en page 17 ou 18. On voit que les barres de masse salariale restent toujours en dessous de la subvention. C'est dans le diaporama de Madame Dacosta, ici.

J'ai parfaitement compris ce que c'est, mais je vois que la masse salariale est inférieure à la notification SCSP, alors qu'en page 30, on voit, au contraire, que la masse salariale dépasse la subvention.

Mme DACOSTA.- Merci pour votre question, cela nous permet de repréciser les choses. Dans cette planche, c'est la masse salariale financée par la notification, étant entendu que dans le volume de la masse salariale qui a été réalisé, une partie est financée par la notification et une partie est liée aux recrutements sur ressources propres, quand on exécute des projets comme ERASME ou des CMQ. Cette masse salariale est dans la catégorie de la masse salariale financée par les ressources propres. Sur la planche 30, présentée par l'agente comptable, on a l'intégralité de la masse salariale, celle de la notification et celle financée sur ressources propres.

Sur celle-ci, la partie de l'histogramme, vous avez la masse salariale sur ressources propres en moins puisque l'on considère, pour les ressources propres contractuelles, que cette masse salariale est intégralement financée. Je prends l'exemple de la recherche. Quand on a un financement à 100 %, elle ne représente pas un coût pour l'université.

En revanche, c'est la masse salariale financée par la notification, celle-ci, qui mérite d'être suivie au plus près et comparée à la part masse salariale de la notification. Je ne sais pas si c'est plus clair pour vous.

M. LEVREL.- Oui. On voit que même si les deux se rapprochent, la masse salariale n'a pas dépassé la subvention. Ce qui explique le croisement sur l'autre courbe, c'est le fait que la masse salariale sur ressources propres a beaucoup augmenté.

Mme DACOSTA.- Oui, tout à fait. Elle a beaucoup augmenté. A la limite, pour celle qui est financée par les ressources propres, ce n'est pas inquiétant. On considère que les ressources propres les financent. Bien entendu, pour les ressources propres issues de la formation professionnelle, cela implique que les facturations soient réalisées et que l'on ait les encaissements qui vont bien. Je parle plutôt des ressources propres issues notamment des contrats de recherche.

En revanche, pour la masse salariale financée par la notification, on voit bien la saturation de la notification, en tout cas de la part de la notification dédiée à la masse salariale. Là, je vois plutôt un risque.

M. BERNARDINO.- Il est rappelé que la subvention pour charge de service public sert aussi à autre chose qu'à la masse salariale, en particulier le fonctionnement de l'établissement.

M. LEVREL.- Oui, mais, là, c'est juste la part de subvention pour la masse salariale.

M. BERNARDINO.- Oui.

Mme DACOSTA.- C'est simplement pour faire un zoom sur le risque que représente l'évolution d'une masse salariale qui ne serait pas financée par le ministère ni par les ressources propres non plus. Si l'on continue sur cette tendance, on vivra au-dessus de nos moyens, pour le dire simplement.

Mme ŒUF.- Si je peux compléter, on a essayé justement d'être complémentaires et de ne pas faire de redites dans nos deux diaporamas. L'autre *slide* présente un item différent. Là, c'est la masse salariale tout confondu et SCSP tout confondu, c'est-à-dire y compris le fonctionnement.

M. LEVREL.- Est-ce que l'on pourrait avoir, parce que je ne l'ai pas vu passer, le taux de pression de la masse salariale ?

Mme ŒUF.- Ce taux de pression est de 81,3 %.

M. BERNARDINO.- Pouvez-vous rappeler votre nom à chaque fois ?

M. LEVREL.- Pardon.

M. BERNARDINO.- Le taux est de 81,3 %.

Mme ŒUF.- Avec un seuil d'alerte à 83 %.

M. BERNARDINO.- Avec un seuil fixé par le ministère à 83 %.

M. LEVREL.- J'ai des questions sur le rapport de gestion de l'ordonnateur que vous nous avez transmis en amont du conseil, de toutes natures.

Déjà, si l'on peut regarder le projet de délibération qui nous a été soumis, il y a deux articles identiques. L'article 3 est identique à l'article 2. C'est exactement la même chose. Ce sont des articles que l'on doit voter, mais je pense que l'article 3, normalement, devrait être le compte de report à nouveau. L'année dernière, il était question du compte 119 ou quelque chose comme cela. Je pense qu'il faudrait le rectifier avant le vote parce que l'on ne va pas voter sur un article qui est manifestement incorrect et incomplet.

Mme DACOSTA.- Merci pour l'observation. On va apporter la correction.

M. LEVREL.- Ensuite, il y a une introduction un peu politique, je pense. J'ai relevé notamment la phrase : *« Le BI 2023 devra traduire un retour à l'équilibre financier pour garantir la mise en œuvre de l'ensemble des projets, notamment bâtimentaires. »* J'aimerais comprendre la signification cachée de cette phrase.

M. BERNARDINO.- Il n'y a pas de signification cachée.

M. LEVREL.- *« Devra traduire »*, mais ce n'est pas immanent ou transcendant, comme vous voulez.

M. BERNARDINO.- Je vais être très clair et rappeler aux administrateurs ce qu'est un compte financier en négatif. Un compte financier en négatif, c'est une alerte. Un deuxième compte financier négatif, c'est une mise sous tutelle du rectorat. Pour être très clair, si l'on finissait avec à nouveau un compte financier négatif, on passerait sous tutelle du rectorat. Le rectorat est présent, je pense qu'il pourra le confirmer. La première des mesures faites par tous les rectorats, à chaque fois qu'il y a une tutelle, c'est un gel complet de la campagne d'emploi.

La question va se poser de savoir si le conseil d'administration souhaite passer sous tutelle du rectorat, oui ou non. Ce n'est pas mon souhait. Par conséquent, un retour à l'équilibre est souhaité.

M. LEVREL.- Très bien. La deuxième partie de la phrase, c'est : *« … pour garantir la mise en œuvre de l'ensemble des projets, notamment bâtimentaires. »* Est-ce que cela veut dire que des projets pluriannuels d'investissement seraient menacés, remis en

cause, ou est-ce que l'on va sacrifier l'emploi pour construire des bâtiments ? Mais il n'y aura pas le personnel équivalent.

C'est le lien entre cette injonction que je comprends bien, cette nécessité, et la source de cette nécessité, c'est-à-dire les projets bâtimentaires, qui sont des projets pluriannuels, dont une partie est financée. Toutefois, certains sont totalement autofinancés.

M. BERNARDINO.- Des projets autofinancés, je n'en ai pas vu.

M. LEVREL.- Il y a l'achat d'un bâtiment à Chérioux, intégralement autofinancé.

M. BERNARDINO.- Ah, intégralement autofinancés ! J'avais compris autofinancés par l'extérieur. L'achat du bâtiment, oui. Les travaux, cela dépend de ce que vous appelez autofinancés à 100 %. Il s'agit d'un bâtiment vétuste et, si je n'y fais rien, autant ne pas acheter le bâtiment. Si le projet, c'est bien l'achat du bâtiment et la rénovation du bâtiment, l'intégralité du projet n'est pas autofinancée. Si j'achète un bâtiment vétuste, dont je sais qu'il est inutilisable et que je n'ai pas l'argent pour faire les travaux, je ne l'achète pas.

Le projet qui consiste en l'achat d'un bâtiment et des travaux qui permettent de l'aménager pour son utilisation, n'est pas un projet 100 % autofinancé. Néanmoins, dedans, il y a de l'autofinancement qui est nécessaire. C'est le cas de l'ensemble des projets que l'on a.

La plupart, ce sont des projets pour lesquels une part d'autofinancement est nécessaire, hormis par exemple des choses qui ont été faites sur le plan de relance. Là, on a bien un financement à 100 %, en supposant que l'inflation ne fasse pas en sorte que le projet déborde le coût. La dalle, par exemple, est un projet financé presque à hauteur de 50 % en autofinancement par les assurances.

M. LEVREL.- Je lis, dans la liasse, sur le tableau 9 des recettes pour les opérations pluriannuelles : *« Achat et réhabilitation bâtiment A2, ZAC Chérioux, ETT à créer, autofinancement, montant de l'opération 2,2 millions, prélèvement sur la trésorerie 2,2 millions. »* C'est intégralement autofinancé.

M. BERNARDINO.- C'est la part de l'achat. Ce n'est pas la part de travaux.

M. LEVREL.- *« Achat et réhabilitation. »* Peu importe.

M. BERNARDINO.- La réhabilitation est beaucoup plus chère que cela.

M. LEVREL.- C'est ce qui figure dans le tableau. Il y a peut-être une erreur dans le tableau à cet endroit. Je veux dire que ce n'est pas spécifiquement sur ce projet, mais généralement.

Comme vous évoquez dans votre note politique les projets bâtimentaires et que, dans ces projets bâtimentaires, il y a une partie non négligeable d'autofinancement, par exemple pour la dalle, en quoi tous ces projets sont menacés par le déséquilibre budgétaire ? Ce n'est pas en gelant une campagne d'emploi que l'on va pouvoir financer des dizaines de millions de projets pluriannuels d'investissement bâtimentaire.

M. BERNARDINO.- Hormis la dalle qui est un peu atypique, car c'est le contre-exemple de ce que l'on fait d'habitude, la part d'autofinancement dans les projets n'est jamais majoritaire, bien au contraire. Elle est plutôt marginale. Ce n'est pas l'objet.

M. LEVREL.- C'est à peu près un quart, dans le tableau des projets pluriannuels.

M. BERNARDINO.- A ma connaissance, sur le bâtimentaire, dans les projets déposés au CPER cela ne représentait jamais plus que 15 ou 20 % maximum – et je crois que c'est plutôt 10 à 15 % – des projets qui ont été déposés, plutôt que 25 %.

M. LEVREL.- *« Total des opérations : 108 millions, prêt d'avance sur la trésorerie : 24 millions »*, cela ne fait pas 10 %.

M. BERNARDINO.- Là-dedans, il y a la dalle qui est à hauteur de 6 millions d'euros. Si l'on enlève les 6 millions d'euros de la dalle, on tombera sur des chiffres plus proches de ce que je suis en train de dire.

M. LEVREL.- Cela fait 18 millions.

M. BERNARDINO.- Oui. Et ?

M. LEVREL.- Cela fait 20 %. Peu importe le détail des chiffres. S'il manque 20 % pour un projet bâtimentaire, on ne peut pas le mener. Dans votre note politique, il est indiqué qu'il faut rectifier le tir pour assurer les projets bâtimentaires parce que le montant qui manque, indiqué dans les tableaux, est a priori bien supérieur à ce que représentent les recrutements dans une campagne d'emploi. Je me demande si l'on va arriver à redresser la barre. Pour reprendre le gouvernail, est-ce qu'il n'est pas déjà trop tard ?

M. BERNARDINO.- Je vais le redire parce que cela a peut-être manqué. Hélène Œuf a précisé qu'il y a le fonds de roulement et le fonds de roulement disponible, c'est-à-

dire celui que l'on peut encore mobiliser. Le fonds de roulement mobilisable était à moins 4 millions d'euros, l'année dernière, ce qui veut dire qu'il nous manquait 4 millions d'euros pour tenir l'ensemble des projets figurant dans les projets pluriannuels. Cela va forcément se creuser puisque l'on a pris sur le fonds de roulement. Ce n'est plus 4 millions qui vont manquer, ce sera bien plus important.

Ce fonds de roulement mobilisable, c'est ce qui nous manque pour tenir nos engagements. Mais la bonne nouvelle est que les bâtiments ne se construisent pas en un an. Donc, sur un projet pluriannuel, sur du bâtimentaire sur plusieurs années, la somme à trouver n'est pas sur une année, mais sur plusieurs années.

La question est de redresser la barre pour arriver à recapitaliser de l'argent pour nous permettre de tenir ces engagements sur l'ensemble des années. Il est là, le problème. Pour le bâtimentaire, on n'a pas besoin de l'avoir à un instant t puisque l'on n'a pas ouvert tous les chantiers.

Les seuls que l'on a, aujourd'hui, et qui sont nécessaires, ce sont les chantiers en cours pour lesquels on a déjà fait les engagements. C'est le cas de la réhabilitation de la faculté de santé. C'est le cas de la dalle. C'est le cas du BRB pour lequel il va y avoir la première pierre. Ce sont des opérations en cours. Pour celles-là, la part d'autofinancement, il faut qu'elle soit disponible dans le fonds de roulement.

Le reste, c'est de l'argent à trouver pour que l'ensemble des choses soit mené. S'il faut faire une croix sur des éléments du CPER portés politiquement, ce sera un choix du conseil d'administration de dire : *« On refuse de recapitaliser pour tenir nos engagements. Il y a des projets du CPER financés en majorité par la région et l'Etat, sur lesquels on fait une croix. »* Dans ce cas, il faut que soit porté politiquement aussi par ce conseil d'administration.

M. VALLÉE.- J'ai une petite question. Que reste-t-il comme projets immobiliers que l'on peut décaler ? Vous parlez du CPER. Qu'y a-t-il comme projets immobiliers que l'on peut décaler ? Chérioux, c'est en cours. La caserne, c'est en cours. Le BRB, c'est en cours. La faculté de médecine, c'est en cours. La dalle, c'est en cours. Le plan de relance, on est obligé d'aller au bout puisqu'il y avait des délais pour que ce soit un vrai plan de relance. Que reste-t-il ?

M. DEHAN.- Une précision. Ce qui est en cours, aujourd'hui, ce sont des travaux financés dans le cadre du CPER précédent. Dans le CPER 2021-2027, aujourd'hui, nous n'avons rien lancé. Les choses en sont encore au stade de la pré-programmation, d'études ou autres.

Sur Fontainebleau, ce qui a été mis en œuvre, c'est la réhabilitation du bâtiment existant. Par contre, le projet de construction du nouveau bâtiment à hauteur de 5 000 ou 6 000 mètres carrés n'est pas encore lancé. Dans ce cas, des ajustements sont encore possibles à ce stade.

Toujours dans le cadre du CPER 2021-2027, il y a le bâtiment sur Sénart. Là encore, en fonction du budget disponible, notamment provenant du CPER, on ajustera la voilure. C'est encore possible.

Et sur Vitry, le projet se déroule en deux grandes phases. La première phase est quasiment achevée. C'est le bâtiment du clocher qui devrait être livré et disponible au mois de mai ou de juin. Et il y a une deuxième partie pour le reste des bâtiments, je ne sais plus, mais peu importe. Là aussi, des ajustements sont possibles.

Pour le CPER 2021-2027, on en est encore à un stade où l'on peut rectifier à la fois en termes de pré-programmation et de programmation des choses et de la voilure. Par contre, comme l'a dit le vice-président, pour ce qui est en cours au titre du CPER antérieur, évidemment, les chantiers, et fort heureusement d'ailleurs, sont lancés. Notamment pour la dalle, il faudra aller au bout et mettre le niveau de ressources propres que l'établissement a choisi de mettre, effectivement.

M. VALLÉE.- La trajectoire, on l'a bien compris. Cette histoire de 20 % représente une enveloppe que j'avais estimée à la louche à 25 millions. Peu importe, on parle de rétablir des comptes. On a affiché moins 7 cette année, il faut donc que l'on trouve 7 a minima pour que le compte de résultat soit positif. Et l'on doit trouver de l'argent pour renflouer, on va dire, notre capacité à poursuivre notre programme immobilier, tout simplement.

M. BERNARDINO.- Oui.

M. VALLÉE.- On a une discussion franche, c'est tout.

M. BERNARDINO.- On peut aussi le voir autrement et dire qu'il faut que l'établissement soit en capacité de maintenir sa masse salariale et donc de garantir les emplois, au-delà du bâtimentaire.

M. VALLÉE.- Puisque vous me tendez une perche, Monsieur le Vice-Président du conseil d'administration, on voit que la subvention pour charge de service public, etc., et le coût de la masse salariale se rapprochent. D'accord ?

On a vu, avec un peu de publicité sur le site intranet, qu'il y avait une campagne de recrutement immédiate de presque 80 postes. Avec un petit calcul rapide de coût moyen, etc., cela fait 4,5 millions. Est-ce que, franchement, vous espérez que ces 80 postes soient pourvus ? Moi, j'en doute.

M. BERNARDINO.- Ce ne sont pas que des postes sur subvention. On a des postes – on l'a évoqué tout à l'heure – qui sont financés sur des ressources extérieures.

M. VALLÉE.- Finalement, la masse salariale…

M. BERNARDINO.- Mais pas sur la CSP.

M. VALLÉE.- D'accord. Oui, mais dans ce qui a été présenté comme ressources pour payer la masse salariale, cela pouvait comprendre à la fois l'enveloppe CSP et les enveloppes de contrats. Vous dites que l'enveloppe CSP ne sert pas qu'à payer la masse salariale non plus. C'est pour comprendre de quoi l'on parle. Vous allez préciser tout cela. Merci.

M. DEHAN.- Par rapport aux postes qui sont publiés, si l'on parle bien de postes qui sont publiés, une partie sont des postes vacants de titulaires, de fonctionnaires pour le dire comme cela. Et une partie des postes sont financés sur telle ou telle source de financement – que sais-je ? – ERASME, CMQ, etc. Ces financements sont, entre guillemets, garantis et assurés.

On le regrette tous et, d'ailleurs, on a souvent l'occasion d'en parler en réunion avec les partenaires sociaux, sur les postes de titulaires, on a un *turnover* important, qui fait que l'on a un stock roulant assez important – excusez-moi du terme – de postes de titulaires vacants. Cela fait que l'on sous-consomme souvent de la masse salariale dite d'Etat. Cela, c'est vrai.

Et je suis d'accord avec vous. Si, effectivement, pour les titulaires en question, on avait systématiquement cette saturation des emplois vacants, par définition, oui, le niveau de dépense de cette masse salariale fixe augmenterait mécaniquement. Et l'écart un peu infime que vous voyez sur la planche je ne sais plus combien serait plus que ténu, pour le dire poliment. On ne peut pas dire le contraire.

Mais ce n'est pas un choix, cela dit. Je le dis très sérieusement. Ce n'est pas du tout un choix de l'établissement d'avoir une espèce de stock de postes de titulaires vacants qui tournent, avec le *turnover* que l'on connaît, ici, à l'UPEC. C'est le constat d'une situation qui a un impact – je ne vous le cache pas – du point de vue budgétaire.

Mais sur les 80, on pourrait, à l'occasion d'un prochain conseil d'administration, vous donner la répartition à grosses mailles entre les postes financés par ailleurs et ce qui relève réellement de postes de titulaires. Je pense que c'est important comme précision pour l'ensemble des administrateurs.

M. le Président.- En pratique, il y a beaucoup de choses dans la masse salariale, comme le GVT, les heures complémentaires. L'élément qui joue aussi, c'est que l'on a plus 2 000 étudiants depuis cinq ans, cela a été dit par Philippe. On est sur un delta de subventions par rapport à Nantes, de 50 millions d'euros, pour vous situer à peu près. Peut-être que vous avez lu dans les dépêches que Nantes demandait 5 millions d'euros supplémentaires par an pour ajuster son budget.

On est allé voir également les tutelles pour leur expliquer, ce qu'ils savent d'ailleurs, puisque ce sont les chiffres du rectorat. D'ailleurs, tutelle et rectorat donnent des injonctions contradictoires en termes de capacité d'accueil et en matière budgétaire. A un moment donné, et cela a été rappelé par Amilcar tout à l'heure, on est dans la quadrature du cercle. Pour augmenter notre capacité d'accueil, et donc accueillir les étudiants, il faut bien mettre des humains derrière ces étudiants.

On constate aujourd'hui une dérive GVT, point d'indice, etc., que l'on transfère totalement cette année. Mais il y a des éléments qui pèsent aussi sur les heures complémentaires et qui sont là aussi pour mettre des humains derrière les étudiants.

Ce sont des éléments cibles sur lesquels il faudra que l'on travaille. Je pense qu'avec la Cour des comptes, on pourra travailler sur ces éléments. Ce sont des éléments politiques aussi parce que le budgétaire est technique, de savoir quels sont les éléments correctifs et les cibles sur lesquelles c'est moins douloureux. Sinon, on n'y arrivera pas.

Les tutelles nous ont dit : *« Oui, bien sûr, vous êtes en déficit. »* J'ai eu récemment un mail de retour que m'a envoyé Frédéric. On pourra vous présenter, d'ailleurs, les éléments préparés par Alexandre Brun sur ces éléments d'écart quasiment de 3 000 euros par étudiant par rapport à d'autres universités. La réponse nous renvoie sur des contrats d'objectifs, de moyens et de performance qui *« permettront de réfléchir ensemble »*, ce genre de bolo bolo du langage, comme dans le film *Casablanca,* qui consiste à dire : *« Arrêtez les suspects habituels. »*

Donc, oui, on a des marges de manœuvre. Certains éléments, et cela a été dit, sont conjoncturels. Globalement, retrouver une trajectoire vertueuse ne devrait pas poser trop de problèmes. Il est bien entendu que le 80/20 ne pourra pas s'appliquer. 20 %,

ce ne sera pas possible. Il faudra ajuster les choses et cela se fera par le dialogue de gestion sur les priorités, et un certain nombre d'éléments aussi pour les services parce qu'il n'y a pas que le niveau des composantes, etc. Il y a aussi des éléments qui touchent les services.

Il faudra donc ajuster le tir, on a un peu de temps. Par contre, on aura une correction de trajectoire sur les grands piliers. Il faut retrouver une capacité d'autofinancement suffisante et il faut tasser la masse salariale, c'est évident. On a des cibles possibles, y compris sur le fait de décaler des recrutements.

Tout cela, c'est à discuter entre nous. Les marges de manœuvre, on les connaît, on a les outils. Mais, au fond, derrière, la subvention de charge de service public pour l'UPEC, et depuis longtemps, d'ailleurs, n'est pas à la hauteur. C'est un élément fort que l'on rappelle aux tutelles, on l'écrira également, dans un contexte économique du pays qui fait que les riches restent riches et que les moins riches s'appauvrissent. Cela s'applique à l'UPEC aussi.

M. LEVREL.- Je vais revenir sur ce que vous disiez, Monsieur le Président. Vous avez dit : *« Ce sera discuté entre nous. »* Qui va discuter du problème et dans quel cadre ? La question, étant donné les difficultés et les certitudes, est de savoir s'il ne serait pas intéressant de repasser à deux BR pour que le conseil d'administration ne reste pas dans le brouillard jusqu'en septembre et se retrouve, en septembre, à devoir prendre des décisions alors que huit mois sont passés. Il y a cette question administrative. Et il faudra décider ensemble qui est le « nous », dans quel cadre et quand.

M. le Président.- C'est ce que je disais tout à l'heure. On va avoir le rapport de la Cour des comptes, sans doute fin mars. Ce document circulera. Il sera d'ailleurs publié par la Cour des comptes et diffusé largement. Je pense qu'en avril, il faudra mener cette discussion à la fois sur l'approche de la Cour des comptes, sur des éléments sur lesquels on pourrait réfléchir dans une approche de mutualisation. Ce n'est pas du court terme non plus.

Il y a des éléments sur les heures complémentaires, un travail est en train de se faire avec les organisations professionnelles. On a réellement des cibles. D'ailleurs, c'est un peu mécanique. Il faut proposer à la fois une approche technique, mais derrière, une approche politique qui est celle du conseil d'administration, dont c'est la fonction.

Il faudra donc dans cette discussion Cour des comptes, budgétaire, voir quelles sont les approches à partir du budget, à partir des éléments que l'on a aujourd'hui. Certains trucs vont être à répéter tous les ans. Il faut voir ce qui est structurel et ce qui est conjoncturel et, dans les éléments conjoncturels, quels sont ceux qui nous permettent, de façon… Il y a 12 millions pour payer les heures complémentaires, pour situer un peu l'affaire. On ne peut pas dire que l'on va faire cela à l'aveugle parce que, derrière, c'est aussi de la présence humaine auprès des étudiants.

Par contre, on peut probablement borner un certain nombre de choses sans que ce soit douloureux, et revoir également un certain nombre de choses sur la soutenabilité autour des formations, sur lesquelles on a parfois des éléments qui interrogent. Là encore, on est sur du dialogue de gestion. On pourra donner des éléments de dialogue de gestion.

On est sur les recettes aussi. Je rappelle que l'on parle des dépenses, mais les ressources propres passent essentiellement par la formation par l'apprentissage.

Et en termes de recherche, on est très loin du compte. On devrait être au moins à 50/50, et très largement au-dessus. Et lors des dialogues de gestion recherche, on encourage fortement les collègues – parce que là encore, on n'y est pas – à aller chercher des contrats de recherche, ne serait-ce que des ANR. Là encore, si l'on regarde dans le détail, on est très loin du compte. Il y a aussi un élément. Soit on veut être un collège universitaire, soit on veut être une université multidisciplinaire de recherche et, à ce moment-là, il faut l'afficher.

Dans la recherche, il y a aussi beaucoup de choses qui passent par les organismes, je l'ai dit. Si l'on faisait le total de tout cela, on verrait que l'on pourrait rétablir un certain nombre de comptes, également dans la recherche, ce qui se fait dans les autres universités.

Sur le rapport de la Cour des comptes qu'il faudra gérer ensemble, on donnera quelques éléments qui interrogent.

Après, il y a des éléments de court terme. C'est pour cela que la prudence du 80/20 est une bonne prudence. On a la possibilité d'avoir ensuite des réaffectations par rapport aussi à des recettes.

Au-delà de cette prudence, *a priori*, on se remettra d'aplomb sur les comptes sur lesquels on peut aussi trouver de la marge de manœuvre sur la masse salariale. Il faut avoir des éléments moyen terme et long terme. A long terme, ce serait une

réorganisation de la façon de fonctionner entre ce qui relève du central, des composantes, ce qui est bien fait en composantes, ce qui est moins bien fait en composantes, ce qui est bien fait en central et ce qui est moins bien fait en central.

C'est un élément sur lequel il faut que l'on travaille. On ne peut pas le faire comme cela, avec un coup de ciseaux, mais cela peut être l'objet d'une préparation, comme je le disais tout à l'heure, d'un séminaire que l'on pourrait tenir à la rentrée. Cela permettrait de se mettre d'accord sur ce que deviendra l'UPEC dans les cinq ou dix prochaines années. Il y a des éléments sur lesquels il faut se transformer.

Je suis assez optimiste, comme d'habitude. Là, on a un élément d'alerte. L'alerte est aussi due à 2 000 étudiants de plus par an depuis cinq ans. On a maintenant 42 000 étudiants. En plus, pour nous, la tendance ne va pas faiblir puisque, comme l'a rappelé Alexandre Brun, on est sur une tendance, sur la grande couronne, avec des étudiants qui vont être en nombre au-delà de 2030. Il faut se poser des questions pour savoir comment on fait tourner ces machines, etc.

C'est vraiment l'objet d'un travail de discussion. Après, il y a certainement des groupes de travail à lancer. On ne peut pas non plus simplement faire des raccourcis… Il faut travailler par étapes.

M. BERNARDINO.- Je propose d'avancer.

M. LEVREL.- Quand vous parlez de ressources propres, un point assez important est mentionné dans la note sur le projet ERASME. Il est indiqué : *« Le projet ERASME, dont le caractère structurant est fondamental… »* Et en parlant de ses financements : *« Ces derniers sont fléchés et affectés. »*

Je n'ai pas suivi l'affaire de très près, mais depuis le séminaire de lancement qui avait montré qu'il y avait encore un certain flou, pour être gentil, sur l'utilisation des fonds du projet ERASME, je n'ai pas eu connaissance d'une évolution de l'organisation de ce projet. Je me demande donc comment ces crédits peuvent être déjà fléchés et affectés, et en quoi il est structurant.

M. BERNARDINO.- Ce n'est pas le sujet du compte financier 2022.

M. le Président.- On peut répondre rapidement, parce que le projet ERASME est sur dix ans. Les choses sont déjà lancées. Il y a des ateliers, un certain nombre de choses sont déjà parties. Un appel d'offres va être lancé dans les prochaines semaines. Les dépenses sont de toute façon contraintes puisque ce sont des fonds ANR. Là-dessus, on a des lignes budgétaires.

Les documents ont été, à ma connaissance, donnés à l'ensemble des élus, ou alors je n'ai pas suivi, parce que j'avais confirmé que tout était transparent. Evidemment, il y a eu des ajustements budgétaires parce que l'on n'a pas eu toute la somme.

Comment est-il transformant ? Il est transformant de faire travailler sur l'engagement des équipes, avec un appel d'offres qui comprenait des étudiants, des BIATSS, etc. Si ce n'est pas de la transformation ! Faire travailler effectivement avec les collectivités et les entreprises, avec une direction de la transformation qui se met en place, tout cela, on ne peut pas le faire d'un claquement de doigts. Même si l'on veut aller vite, il faut que les choses se fassent dans l'ordre.

On fera un point ERASME volontiers en conseil d'administration. Mais, là, je pense que ce n'est pas le lieu. On y a passé déjà beaucoup de temps, les gens se sont bien exprimés. On peut avancer.

M. BERNARDINO.- Je vous propose de passer au vote sur le compte financier de l'année 2022.

Mme CHEVALIER.- Il y a quand même une question sur l'article 3 que l'on demande de modifier.

M. le Président.- On a dit qu'on le modifiait.

Mme CHEVALIER.- Oui, mais il faudrait que l'on voie ce qui est modifié.

M. LEVREL.- On a des tableaux à côté.

M. BERNARDINO.- Peut-on partager le document qui serait le bon ? On a été clair, on a dû vous envoyer le document corrigé.

M. LEVREL.- Je voudrais savoir si l'on va voter les tableaux à côté en même temps ou séparément, étant donné que des tableaux comportent des erreurs numériques.

M. BERNARDINO.- Non, c'est l'intégralité.

M. LEVREL.- Le tableau 1 des emplois consommés, on doit le voter, je pense. Je ne sais pas. Il n'est pas indiqué s'il est à voter ou pour information.

M. BERNARDINO.- Oui.

M. LEVREL.- Donc, le total global exécution UPEC ne correspond pas à la somme de la colonne, ce qui me perturbe pour le vote. C'est le cas aussi dans le tableau 9, tout petit, des dépenses. Le montant total du reste à engager en fin d'année n'est pas correct.

Je comprends bien que tout le monde en a marre, et je dois dire qu'hier, j'ai passé 12 heures à éplucher les tableaux, sachant que l'on n'a que la version PDF. Je trouve que c'est dommage de devoir le faire pour repérer moi-même des erreurs, dont certaines sont assez évidentes, par exemple des sommes de colonnes incorrectes ou de nombres dans des tableaux, pour information. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais des blocs de cases sont identiques à l'année dernière. Le tableau a été recopié, mais pas modifié. Ce sont des éléments du compte financier 2021 qui apparaissent, pour information, à la place des éléments 2022. Je peux vous indiquer, si vous voulez, les cases à corriger.

M. BERNARDINO.- Les sommes totales doivent correspondre. S'il y a des erreurs, on les reprendra et on les corrigera.

M. le Président.- On les corrigera et vous aurez les tableaux corrigés. C'est très bien, on fera les corrections pour mettre les choses au carré, nous supprimerons les coquilles.

M. BERNARDINO.- Les procurations, Simon ? Fadoua, vous nous entendez ?

Mme HMAMOU.- Oui, je vous entends.

M. DEMERET.- Il faut que l'on précise la manière dont on va voter parce qu'une partie des membres est à distance et une autre partie dans la salle. On vous propose de commencer par les personnes qui sont en visioconférence et qui devront mettre leur vote dans le *tchat*. Après, on fonctionnera de manière visuelle pour les personnes dans la salle. Fadoua, vous pouvez rappeler les procurations ?

Mme HMAMOU.- Oui.

- Monsieur Mohamed a donné procuration à Monsieur Gilbert,
- Monsieur Troumi a donné procuration à Monsieur Vincent,
- Madame Beaulnes-Serini a donné procuration à Monsieur Gilbert,
- Madame Simon-Deck a donné procuration à Monsieur Dubois-Randé,
- Monsieur Rosenbaum a donné procuration à Monsieur Andujar,
- Madame Lenoble a donné procuration à Monsieur Dubois-Randé,
- Madame Mattei a donné procuration à Mme Nguyen,
- Monsieur Lacheny a donné procuration à Monsieur Vallée.

M. le Président.- Merci, Fadoua. On procède pour ceux qui sont en visio.

M. BERNARDINO.- Pour ceux qui sont en visio, on va faire comme si vous étiez en présentiel.

M. LEVREL.- Excusez-moi de relancer, mais on n'a pas le texte correct à voter puisque l'article 3 n'était pas à présenter.

Mme HMAMOU.- On l'a renvoyé formellement.

M. LEVREL.- Vous l'avez envoyé par mail, c'est cela ?

Mme HMAMOU.- Oui.

M. BERNARDINO.- Tu as envoyé par mail le rapport de l'ordonnateur et la note sur laquelle l'article 3 de la délibération a été corrigé.

Mme HMAMOU.- Normalement, on a envoyé une délibération corrigée.

M. le Président.- C'est parti où, Fadoua ?

Mme HMAMOU.- On va partager l'écran.

M. le Président.- On va partager à l'écran le document qui est à voter.

Mme HMAMOU.- Vous souhaitez que je partage mon écran pour montrer la nouvelle délibération ?

M. le Président.- Oui, pour que l'on sache ce que l'on vote.

M. BERNARDINO.- Tu as dû recevoir la version corrigée par mail. C'est l'article 3. Merci.

M. le Président.- Je n'arrive pas à lire.

M. BERNARDINO.- C'est le résultat de moins 9 millions d'euros, le solde du compte 119 et le solde du compte 110, qui a été expliqué par Hélène Œuf dans sa présentation, avec le montant et le solde.

On fait comme si vous étiez en présentiel. D'abord en distanciel, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstention ? Merci.

Pour les gens en présentiel, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? 5 abstentions. Procurations abstention ? 1 procuration abstention. Le compte financier est voté. Merci.

Le conseil d'administration approuve le compte financier 2022 de l'UPEC à la majorité, avec 6 abstentions.

1.2 Présentation du rapport annuel de performance de l'établissement 2022 (RAPET)

M. BERNARDINO.- On passe au point suivant, la présentation du RAPET. Est-ce que le diaporama est visible en distanciel ? C'est bon. Merci.

M. BRUN.- Bonjour à tous. Je vais vous présenter le rapport annuel de performance de l'établissement pour 2022. Je suis Alexandre Brun, responsable pilotage, qualité et audit à la direction de la transformation.

Pour rappeler assez rapidement ce qu'est le RAPET et à quoi il sert, ce document est annexé au compte financier et il rend compte des éléments indiqués dans le PAPET, le projet annuel de performance de l'établissement, que je vous avais présenté en décembre. Le PAPET fait des prévisions, et l'objectif du RAPET est de reprendre les prévisions qui ont été faites dans le PAPET précédent, d'analyser les écarts et de les expliquer.

Alors que le compte financier indique comment les missions ont été financées, le RAPET s'intéresse à la question de la performance de l'établissement dans la mise en œuvre de ses missions. Il prend donc en compte des indicateurs du contrat de site, pour lesquels des objectifs avaient été mis en place à 2025. A ces indicateurs, on ajoute des indicateurs propres à l'établissement pour bien caractériser son activité.

Pour cette année, le RAPET 2022 est un document qui a été mis à jour et modifié. Le PAPET avait déjà été modifié pour prendre en compte le nouveau contrat de site il y a deux ans, mais vu qu'il y a toujours un décalage d'un peu plus d'un an entre le PAPET et le RAPET, on n'a pas mis à jour le RAPET tout de suite pour analyser les écarts, on l'a fait à partir de cette année.

Ce RAPET est une année de transition parce que de nouveaux indicateurs avaient été faits sur l'année universitaire 2022-2023. On a donc des trous entre le réalisé et les prévisions.

Et, depuis trois ans, le ministère a modifié la méthodologie de plusieurs indicateurs qui étaient suivis dans l'ancien contrat de site, ce qui fait que, pendant deux ans, nous n'avons pas pu faire de prévisions, tout simplement parce que les données nationales sur le périmètre que l'on étudiait n'étaient plus disponibles. On ne pouvait pas faire de prévisions sans avoir de données auxquelles se référer.

La structuration du RAPET est en 5 axes.

- Un premier axe porte sur le positionnement stratégique et la politique de site.
- Un deuxième axe porte sur la politique scientifique de manière plus centrée sur la recherche.
- Un axe porte sur la formation.
- Un axe porte sur la stratégie partenariale et internationale.
- Un axe porte sur le pilotage de l'université.

Comme je le disais, nous avons 10 indicateurs issus du contrat de site que l'on peut retrouver dans le document – ils ont un petit astérisque – et 12 indicateurs propres à l'établissement.

On avait décidé, par rapport à l'ancien modèle de RAPET, de réduire ce nombre d'indicateurs. En effet, on en avait énormément auparavant. Je crois que l'on en avait plus d'une trentaine. On a réduit le nombre d'indicateurs pour en suivre 22. Ce sont des indicateurs un peu plus stratégiques et qui font un peu plus sens que ce qui avait été présenté précédemment.

En première partie, pour ceux qui ont lu à la fois le PAPET et le RAPET, vous avez pu vous rendre compte que c'était la même chose. C'est assez logique vu que ce sont des documents en miroir et que dans la première partie, qui est la caractérisation de l'établissement, on n'avait pas réalisé de prévisions. On n'avait donc pas à justifier des prévisions, mais c'est une partie intéressante.

Elle permet de voir, déjà, une présentation générale de l'établissement – dans assez peu de documents-cadres, de manière générale –, ce qui permet d'identifier des dynamiques de questions démographiques sur l'Est parisien. Au niveau du territoire de l'université, la pression démographique par rapport au territoire national est légèrement décalée.

Ce petit déclin des années 2000, qui est en train de baisser au niveau national, va se prolonger au niveau de l'établissement, on n'est pas sûr jusqu'à quand précisément, mais au moins jusqu'en 2030, alors que l'on voit déjà sur d'autres universités, notamment en région, que le nombre d'étudiants se stabilise, voire diminue. A l'UPEC, c'est différent, que ce soit par l'attractivité du territoire, l'âge de population, et aussi une augmentation des taux de réussite au bac d'année en année, sur les académies

de Créteil et Versailles, qui sont principalement des viviers de recrutement pour l'établissement.

Faire une présentation de l'établissement, cela permet aussi de montrer certains éléments qui vont caractériser sa structuration, par exemple le fait d'être multisite et d'avoir des sites beaucoup plus nombreux que d'autres établissements va impacter la nature des populations, notamment BIATSS, avec une part de B et de C, surtout de C, qui va être plus importante que dans d'autres établissements qui ont moins de sites, parce qu'il y a des fonctions supports qui demandent plus de personnes.

Cela montre aussi la diversité des composantes de l'établissement avec des IUT, des ESPE, des écoles d'ingénieurs, qui vont chacune avoir une structure particulière en termes de population d'enseignants et d'enseignants-chercheurs que l'on peut retrouver là.

Il y a aussi certaines situations particulières de l'établissement, par exemple la forte part de contractuels en catégorie A, qui est bien au-dessus de la moyenne nationale, qui est autour de 33 %. Au niveau de l'UPEC, on est presque à 40 %.

Sur l'axe *« Affirmer la stratégie scientifique »*, j'expliquais qu'il y avait cette année de transition. On ne pourra effectuer l'analyse des écarts qu'à partir du RAPET 2023, donc dans un an, mais on peut déjà voir qu'il y a une forte augmentation de la part des thèses financées, soit 85 % des thèses engagées en 2021-2022 contre 69 % en 2020-2021.

On peut voir aussi, sur les contrats européens, surtout via le domaine sciences et technologies – c'est un indicateur que l'on a modifié, on a intégré la notion de « domaine disciplinaire » pour les contrats de recherche –, que la part des financements européens des contrats de recherche du domaine sciences et technologies augmente considérablement. Le constaté est de 22 % en réalisation, alors que l'on avait prévu 12 %, soit 1,2 million sur 7,8 millions au total.

Et les revenus issus de la valorisation de la recherche sont en légère baisse, mais c'est en accord avec la prévision. Il n'y a que 2 000 euros d'écart entre ce qui avait été prévu et ce qui a été constaté.

On a plus d'éléments sur la partie formation. Je vais aller assez vite. On voit un léger décalage, notamment, sur le déploiement des *graduate programs*. On devait en déployer 9 et l'on n'en a déployé que 6. Mais à la rentrée prochaine, les 3 derniers seront déployés.

On peut noter, notamment, ce qui est intéressant, le taux de passage en L2 qui est en augmentation, et depuis plusieurs années. Il dépasse même les prévisions que l'on pouvait faire.

Le taux de réussite en DUT est souvent sous les prévisions et en dessous du taux constaté. Cela peut être explicable par la diversité des publics accueillis. L'origine aussi, les bacs professionnels et les bacs technologiques, peut impacter cette évolution.

Comme je l'expliquais, sur le taux de réussite en licence de 3 et 4 ans, la modification méthodologique du ministère ne nous a pas permis de faire des prévisions. Ils ont intégré – et c'est tout à leur honneur – les taux de réussite par domaines disciplinaires, là aussi, pour voir les disparités.

On voit bien, dans les premières données que l'on a récoltées et qui sont déjà dans le PAPET de l'an dernier, les disparités entre les différentes disciplines. Pour l'instant, on n'a pas encore pu mettre cela en lien avec les prévisions que l'on a commencé à faire. Ce sera à partir de l'an prochain.

Sur les contrats en alternance, c'est à peu près la même chose que ce que je disais avant. On dépasse toujours les prévisions que l'on effectue. On a vraiment une dynamique très forte sur tout ce qui est alternance, avec plus 600 étudiants sur un an, et plus 52 par rapport aux prévisions.

Le petit changement, c'est aussi le glissement des contrats de professionnalisation vers l'alternance qui dure depuis plusieurs années. On a eu deux ans, 2020-2021 et 2021-2022, qui ont été marqués par la crise sanitaire. Malgré cela, on a quand même réussi à maintenir et à reprendre un dynamisme.

C'est pareil pour la formation continue. La crise sanitaire a amené à la non-exécution d'un contrat majeur avec Air France, ce qui fait qu'une baisse a été constatée. Toutefois, il y a quand même une dynamique en termes de recettes.

Sur la fréquentation des bibliothèques, on sépare deux types de fréquentations, la fréquentation physique et la consultation des ressources numériques. Sur 2022, on voit sur les bibliothèques une reprise à la suite de la crise sanitaire, mais sans pour autant atteindre les taux qui étaient constatés avant.

Cela peut être une modification des pratiques des apprenants. On ne donne pas encore d'éléments d'explication, mais cela pourrait en être un. Et sur la consultation des ressources numériques, il y a un écart avec la prévision, mais cela ne s'explique

pas par le fait que les étudiants consultent moins les ressources numériques, puisque le nombre d'étudiants augmente très rapidement et plus fortement que ce qui avait été prévu, ce qui impacte la méthode de calcul qui fait que cela baisse légèrement. Il faudra voir les tendances au fil des années, et faire le ratio entre les deux. C'est parfois assez intéressant.

Sur la stratégie partenariale et internationale, on voit que les mobilités entrantes et les mobilités sortantes reprennent. C'est plus sur les mobilités entrantes, qui dépassent les prévisions qui avaient été effectuées. Une réflexion avait été menée pour savoir si l'on pourrait atteindre les taux de 2018-2019 et du début année universitaire 2019-2020, mais on voit que la reprise est beaucoup plus rapide.

Il y a aussi une reprise de la mobilité sortante, mais un peu moins importante, parce que les Etats n'ont pas tous rouvert leurs frontières en même temps. Certains espaces que les étudiants investissaient pour se déplacer, notamment en Asie, sont restés fermés pendant presque un an. Cela a limité la mobilité sortante des étudiants dans certains espaces géographiques.

Le pilotage, je pense que vous avez pu en discuter dans la présentation du compte financier. Je voudrais juste insister sur la part des ressources propres qui est en augmentation par rapport à 2021, de plus 5,9 points, malgré un écart avec les prévisions de 4,4 et une part de dépenses de personnels qui sort du taux de vigilance. L'an dernier, on était dans le taux de vigilance. On est toujours assez haut, mais on reste juste en dessous du taux de vigilance.

J'aimerais terminer sur quelques perspectives. Vu que c'est un RAPET de transition, cela va se renforcer l'année prochaine. Notamment, on envisage de reprendre toute cette partie pour différencier les deux documents et avoir, dans le PAPET, quelque chose de beaucoup plus prospectif et, dans le RAPET, une analyse rétrospective avec l'intégration potentiellement de prévisions d'effectifs étudiants sur le long terme en prenant en compte tous les éléments démographiques.

Il y a une chose assez intéressante que l'on a notée. Les écarts négatifs à la prévision ont souvent des causes exogènes. Cela va être la crise sanitaire, la fermeture des frontières, des modifications de pratiques étudiantes, qui font que l'on considère que l'on va pouvoir maintenir notre activité.

Les écarts positifs avec les prévisions que l'on constate ont souvent des causes endogènes. Cela va être soit des effets des dispositifs d'aide à la réussite, le

déploiement de nouvelles structures ou la mobilisation des équipes en temps de crise, notamment pour maintenir certaines activités.

Il y a aussi des modifications qui vont être à prévoir dans les prochaines années, avec des réformes en cours. Les indicateurs de taux de réussite sur les DUT vont disparaître pour être remplacés par des taux de réussite sur les BUT.

Un petit point sur les indicateurs financiers. Ils montrent qu'il y a une dynamique assez vertueuse sur les ressources propres, mais aussi une pression très forte sur le résultat comptable avec une forte croissance de la masse salariale, avec le point d'indice, l'impact des réformes des études de santé, la LPR, voire la démographie étudiante aussi qui induit de plus en plus de coûts pour l'établissement.

Si vous avez des questions.

Mme CHEVALIER.- J'ai une question par curiosité. En page 5 du RAPET, il y a une comparaison des années 2016-2017 et 2021-2022 des étudiants inscrits à l'UPEC. Il y a licence, DUT et BUT, licence professionnelle, et *« autres L »*. C'est pareil pour les masters. Quels sont ces *« autres L »* et *« autres M »* ?

M. BRUN.- Dedans, on va compter tout ce qui est capacité en droit, qui apparaissent en *« autres L »*. Il va y avoir des enseignements en FLE, je crois. Parfois, dans les descriptions, il apparaît juste : *« autres L »*. Et pour les *« autres M »*, je crois que c'est aussi en lien avec le droit, une formation en droit dont le nom m'échappe.

M. GILBERT.- C'est la préparation à l'IEJ.

M. BRUN.- Oui, c'est cela. C'est assez marginal en termes d'étudiants.

Mme CHEVALIER.- D'accord. A l'occasion de la lecture du RAPET, m'est remontée en mémoire haute la fondation partenariale, avec des indications sur les interactions entre l'université et la fondation partenariale. Cela me fait penser que l'on n'a toujours pas eu de présentation de l'activité de cette fondation. Puisque l'on aura un conseil d'administration supplémentaire en avril, ce serait bien de la faire puisqu'il est prévu dans ses statuts que ce soit présenté au conseil d'administration.

M. BERNARDINO.- Je remercie Alexandre Brun pour le travail qu'il fait et qui est de très bonne qualité. On va passer au vote. Fadoua, je pense qu'il n'y a pas eu de changement au niveau des procurations.

Mme HMAMOU.- Non, il n'y a pas de changement.

M. BERNARDINO.- On va procéder comme tout à l'heure et faire le vote d'abord en distanciel. Pour les personnes à distance, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstention ? Merci. Pour les gens en présentiel, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstention ?

Merci de ce vote à l'unanimité sur le RAPET.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le RAPET 2022 de l'établissement.

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Approbation des postes et de leurs sections CNU retenues dans le cadre du dispositif de repyramidage issu de la loi de programmation de la recherche pour l'année 2023-2024

M. BERNARDINO.- Je vous propose de passer au point suivant, le choix des sections CNU dans le cadre du dispositif de repyramidage.

Quelques rappels réglementaires. Il s'agit d'un dispositif temporaire qui a été mis en place par le ministère par un décret de décembre 2021 et qui permet, en promotion interne, de repyramider des maîtres de conférences en professeurs des universités. Le vivier est restreint uniquement aux collègues déjà dans l'établissement. Il s'agit de faire le choix des sections CNU en publication afin que les collègues puissent candidater.

Ce dispositif, pour rappel, est cadré. L'objectif principal de ce repyramidage est un rééquilibrage du ratio entre PR/maîtres de conférences. Le constat avait été fait que ce ratio était défavorable. Par conséquent, le ratio visé est de 60/40, soit 60 % de maîtres de conférences et 40 % de PR, sachant que le vivier manquant est bien évidemment celui des PR, les professeurs des universités. C'est dans ce cadre qu'est proposé un repyramidage de promotion interne de postes de maître de conférences vers des postes de PR.

Le lauréat de ce repyramidage voit son poste, sur lequel il est déjà assis, *upgradé* en poste de PR. Il n'y a donc pas de création d'un nouveau poste, c'est simplement un changement de statut du poste sur lequel il se trouve.

Nous avons reçu la notification pour l'UPEC pluriannuelle puisqu'il s'agit de deux années. Le ministère nous autorise la possibilité d'ouvrir en promotion interne vers le poste de PR, pour les années 2023 et 2024, 6 postes en 2023 et 6 postes en 2024.

Le décret était en cours de modification. Bonne nouvelle, il a été publié hier. On a attendu pour vous envoyer le document parce que l'on attendait de connaître la date de publication et l'on commençait à avoir des sueurs froides. Heureusement, il a bien été publié hier. Tout va bien. On est bien dans le cadre de la promotion.

Pour rappel, il y a quelques modifications dans le décret publié hier. On avait eu un avant-projet et l'on s'attendait à ce que ces éléments soient bien dedans.

Ne peuvent candidater que les collègues maîtres de conférences ayant une HDR. Cela n'a pas changé.

La préconisation qui consistait à avoir une proportion de trois quarts de maîtres de conférences hors classe et un quart de maîtres de conférences classe normale a sauté, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de quotas différenciés entre hors classe et classe normale. Tous les maîtres de conférences sont mis au même niveau.

Ce que l'on attendait fortement, c'est la possibilité d'ouvrir le repyramidage non pas à une seule section CNU, mais à deux sections CNU du même groupe. C'est bien ce que l'on attendait, un peu comme quand on publie les postes en campagne synchronisée, on pourra afficher deux sections CNU, ce qui permet d'augmenter le nombre de candidats et de laisser plus de possibilités à des collègues de candidater en mettant deux sections CNU sur chacune des propositions faites.

Je rappelle que le repyramidage est une ouverture de poste, mais qu'il n'est pas adossé à une fiche de poste. Il n'y a pas de fiches de poste. Donc, les deux sections CNU dans le même groupe n'ont pas de raison d'avoir des liens particuliers ni des fiches de poste communes. Il s'agit bien d'un repyramidage sans fiches de poste.

Quelques changements ont été actés, en particulier la mise en place d'un comité de promotion. Cette fois-ci, il y a une inversion du calendrier qui fait que dorénavant, c'est le CNU qui émettra un avis avant le CAC restreint. Le CAC restreint émettra son avis après le CNU.

Pour cela, il mettra en place un comité de promotion. Ce comité de promotion devra être validé en CAC restreint. Il devra comporter à minima un président et 4 membres, dont au moins 2 de la discipline de la section CNU visée, ce qui veut dire que l'on aura un comité de promotion pour chacun des postes proposés. Lorsque l'on mettra deux

sections CNU, il faudra bien que l'on ait, à chaque fois, deux personnes de chacune des disciplines visées. Cela veut dire qu'il y aura certainement plus que 4 membres, si l'on décide de maintenir deux sections CNU. Ensuite, le comité de promotion, une fois qu'il aura émis un avis sur le dossier, procédera à une audition des candidats.

C'est à la suite de ces différents éléments que le chef d'établissement établira la liste des lauréats. Il est demandé simplement au comité de promotion d'établir une liste, qui sera par ordre alphabétique et non pas par ordre de mérite. Il devra émettre un avis sur chacun des candidats et remettre une liste au président avec les avis.

Le calendrier, qui a été légèrement modifié, a été acté. Les sections CNU doivent être visées avant le 23 mars par le conseil d'administration. C'est aujourd'hui puisque c'est le seul que l'on a avant cette date.

Vous avez le reste du calendrier pour information avec une phase finale qui aura lieu en novembre, avec un effet rétroactif. Les collègues qui seront promus PR le seront rétroactivement au 1er octobre de l'année 2023.

Les critères pour être promouvable sont d'être titulaire d'une HDR et être maître de conférences hors classe ou classe normale. Ensuite, il y a un dossier à établir et on a mis en rouge les différents éléments et les modifications.

Les critères pour être évalué n'ont pas changé. C'est toujours l'investissement pédagogique, la qualité scientifique du dossier et les taches d'intérêt général, avec toujours le maintien d'un double critère, c'est-à-dire sur le passif et sur l'avenir, sur ce qu'a déjà fait le collègue et sur la capacité qu'il a à apporter dans un poste de PR. C'est la partie la plus difficile pour les évaluateurs du dossier.

Concernant la répartition des sections qui sont à voter par le conseil d'administration, quelques contraintes qui sont quand même données. Il a été négocié avec les organisations syndicales et le ministère que, bien évidemment, on était dans le cadre d'un rééquilibrage du ratio PR/maîtres de conférences, mais aussi d'un rééquilibrage sur les sections CNU les plus déficitaires.

Par conséquent, le ministère a ciblé avec les organisations syndicales les sections CNU à mettre en priorité. On a reçu la liste des sections CNU prioritaires. Ce sont celles qui, nationalement, ont le taux de PR le plus faible. C'est là-dessus que l'on nous demande de cibler prioritairement nos choix de sections CNU en ouverture.

Cette année, la nouveauté, c'est que lorsque l'on choisit des sections CNU qui ne sont pas dans cette liste, on doit justifier auprès du ministère pourquoi on n'a pas choisi ces sections et que l'on a fait d'autres choix.

Une nouveauté 2023 qui va être importante, c'est la possibilité de mettre deux sections CNU du même groupe par poste ouvert. C'est le choix que l'on a majoritairement pris dans la proposition que l'on va vous faire.

Pour rappel, l'année dernière était une année un peu particulière puisque l'on avait deux campagnes de promotion en une. On a dû, en 2022, faire la promotion des 6 de 2021 et des 6 de 2022, soit 12 promotions la même année, mais qui correspondaient à deux contingents.

Sur les 12 promotions possibles, 9 ont été pourvues. Je vous rappelle les sections qui ont été pourvues : 02, 06, 2 en 26, 27, 33, 61 et 70. Sur les 9 promus, il y avait 8 hommes et 1 femme. Et sur le ratio maîtres de conférence hors classe et classe normale, on était bien à 6 et 3, donc à peu près sur les trois quarts/un quart qui étaient visés.

Concernant la détermination des sections de CNU pour l'UPEC, pour rappel, je vous ai mis un diaporama sur les groupes de sections CNU parce que c'est important. Ce n'est pas toujours facile, ce n'est pas forcément la dizaine ou l'unité. Il y a des groupes plus ou moins grands. Par exemple, quand on fait des doublons, il faut bien prendre des sections CNU dans le même groupe, ce qui correspond à la demande du ministère.

La première chose que l'on a établie avec la DRH, c'est la cartographie de la représentation PR/maîtres de conférences sur l'UPEC. On a, par section CNU, en orange la part des PR, et en bleu la part des maîtres de conférence. On voit bien que des sections CNU sont très déséquilibrées. Il y a beaucoup plus de maîtres de conférences que de PR.

Sur ce graphique, comme tout le monde n'a pas le même vivier total, on a préféré vérifier, sur les 100 % de la section CNU en question, quel était le pourcentage de PR et quel était le pourcentage de maîtres de conférence, avec la barre visée de 40 %. On voit bien que sur certaines sections CNU, on est largement au-dessus des 40 %. Il est difficile de cibler ces sections. Et il y a des sections CNU sur lesquelles on est largement inférieur aux 40 % qui est le seuil visé.

A partir de ces pourcentages, sachant que la cible est de 40 %, on a calculé quel serait le nombre de postes de PR qu'il faudrait repyramider pour revenir dans le ratio de

40/60, ce qui nous a permis de déterminer la carence en PR par section CNU. C'est ce que l'on a mis en œuvre, c'est la courbe qui est en bleu. Tous les petits traits en bleu, c'est la carence que l'on a en nombre de postes sur l'université. On a des carences positives et des carences négatives pour les endroits où il y a plus de PR que le ratio de 40 %.

A cela, on est venu coller ce qui nous paraissait être une priorité, c'est-à-dire notre vivier. Ce sont les HDR éligibles au repyramidage. Pour cela, on a relancé un appel parce que l'on n'a pas de moyens de savoir qui a passé son habilitation à diriger des recherches puisque, quand ils le font, ils ne sont pas obligés de le notifier. On a donc relancé, encore cette année, un appel aux collègues pour savoir qui avait passé son habilitation à diriger des recherches afin que l'on puisse les prendre en compte.

On a eu 12 retours de nouvelles HDR. C'est le point positif de ce dispositif, c'est-à-dire que l'on a un nombre de collègues qui se sont remis à travailler leur HDR. Ils pensaient qu'ils n'avaient pas de possibilité d'obtenir un poste, mais, là, il y a une possibilité. Donc, ils se sont mis à passer leur HDR. C'est le point positif. Je ne pense pas que l'on avait 12 HDR nouvelles par an.

Cela veut dire que l'on est dans une bonne dynamique, car les collègues passent leur HDR et c'est positif, mais avec la difficulté qu'une HDR ne se passe pas en six mois.

M. le Président.- Ce sont les plus jeunes qui passent leur HDR.

M. BERNARDINO.- C'est le bon message. On est en train de redynamiser les collègues qui étaient restés en retrait. On a regardé, sur les retours que l'on a eus, où étaient les HDR éligibles. Ce sont les barres en orange. On a en bleu les carences et en orange les HDR, donc les potentiels candidats. Cela ne présume en rien qu'ils candidatent, ni même que des HDR cachées pourraient candidater.

On a bien évidemment uniquement sélectionné les sections CNU sur lesquelles on a une carence de PR, c'est-à-dire sur lesquelles il manque des postes de PR pour atteindre la cible de 40 %, ce qui réduit le nombre de sections CNU visées.

M. LEVREL.- Excusez-moi. Là, on a exactement la même liste, sauf les négatifs ?

M. BERNARDINO.- Oui, sauf les négatifs.

On a ensuite regardé par rapport aux sections CNU préconisées par le ministère, où l'UPEC pouvait placer ses choix. Notre principal objectif a été de laisser la possibilité

à un maximum de collègues de candidater. On a plutôt visé des doubles sections CNU du même groupe.

Assez vite, la combinaison 05-06, qui sont dans le même groupe et qui sont les endroits où il y a le plus de déficit de collègues PR, paraissait un premier choix intéressant. De même que, tout en haut, les 70 et 74 sont là encore les endroits où il y a une grosse carence de PR.

Ensuite, on arrive sur les autres sections CNU où l'on pensait que, politiquement, cela avait un intérêt d'aller. Les premiers choix qui nous sont apparus sont la 28, avec 2 HDR pour 1 possibilité. De la même façon, en regroupant la 31 et la 33, cela permet d'avoir un vivier intéressant. Sinon, on a 1 poste et 1 candidat, ce qui paraît un peu limité.

Pour la 64 et la 66, c'est pareil. On s'est demandé s'il ne valait pas mieux élargir. On a regardé comment on pourrait élargir. Les deux sections que l'on a souhaité élargir, c'était la 64 et la 66. Pour cela, dans la proposition que je vous ai faite, il s'agit de les combiner avec des sections CNU du même groupe. Cela fait un peu bizarre, mais on regroupe la 64 et la 67, et la 66 et la 68. Simplement, la 64 et la 66 sont bien ciblées par le ministère, et on les combine avec des sections qui n'étaient pas ciblées, ce qui permet d'élargir le nombre de collègues qui pourront candidater.

La seule section que l'on n'a pas doublée, c'est la 28. Elle est dans un groupe très restreint, puisqu'il n'y a que les sections 28, 29 et 30. C'est uniquement trois sections. On n'a personne en 29 et l'on a déjà des gens en 30, sachant que le problème est que la 30 est déjà en sureffectif de PR par rapport à la cible des 40 %. Par conséquent, il paraissait difficile de vous proposer la 30. Toutefois, si le conseil d'administration souhaite l'élargir, ce sera son choix. En tout cas, notre proposition est de rester sur des sections en carence, plutôt que des sections en positif.

La proposition qui vous est faite aujourd'hui est celle-ci. J'ai mis des couleurs pour les combinaisons. On va avoir 1 poste en 05-06, 1 poste en 28, 1 poste en 31-33, 1 poste en 64-67, 1 poste en 66-68 et 1 poste en 70-74. Voilà ce que cela donnerait en termes de proposition.

En bleu, ce sont les sections non ciblées dans la liste du ministère. On a majoritairement mis en numéro 1, entre guillemets, à chaque fois, 1 poste sur une section ciblée par le ministère. On a essayé d'élargir quand c'était possible.

On a regardé quand même, parce que cela a un intérêt pour nous, les proportions en termes de parité. Sur les 22 HDR éligibles sur les sections visées, on a 11 femmes et 11 hommes comme candidats potentiels.

M. LEVREL. – C'est l'arrivée qui compte. La ligne de départ est équilibrée…

M. BERNARDINO.– Le sujet, c'est toujours pareil. Ce sont les HDR éligibles, cela ne veut pas dire qu'ils vont tous candidater. Ce sera leur choix personnel. J'ai dit aussi qu'il pouvait y avoir des collègues n'ayant pas souhaité déclarer qu'ils avaient leur HDR, mais qui, pour autant, candidatent. On a eu cela l'année dernière. Des candidats sont apparus alors qu'ils ne figuraient pas dans les HDR déclarées.

C'est une proposition qui nous paraît relativement équilibrée sur l'ouverture des sections.

M. LEVREL.– Est-ce que l'on peut voir la diapo 17 ? Je vois que dans la liste des sections préconisées, il y a la 23. Si je compare la 23 et la 28, par exemple, je vois qu'en 23 et en 28, il y a le même vivier, mais que la carence est plus grande en 23.

M. BERNARDINO.– C'est un choix qui a été fait parce que la 23 a déjà été mise en section CNU l'année dernière. Il n'y a eu, sur la 23 en repyramidage, qu'un seul candidat auditionné à la suite du retour du CNU et du retour du CAC. Ce candidat a été promu PR en repyramidage et il n'y a pas de nouvelle HDR dans cette section. Cela veut dire que le vivier de candidats étant *a priori* le même que l'année dernière, on aboutirait inévitablement, à mon sens, à une section infructueuse.

M. LEVREL.– D'accord. Si l'on regarde les sections 11, 12 et 14, elles sont dans le même groupe. En 11 et en 14, il y a une carence encore plus grande qu'en 23. En les regroupant, il y a un vivier – on ne peut pas en regrouper 3, tant pis –, suivant les regroupements, de 2 ou 3 candidats pour une carence très importante.

M. BERNARDINO.– On a aussi regardé cela. Il ne nous a pas semblé pertinent sur la filière germanique de mettre un repyramidage parce que ce n'est pas un choix politique. On sait que la filière d'allemand est en difficulté en termes d'étudiants, et il nous paraissait compliqué d'afficher ce type de chose. On a bien regardé la combinaison 11-14, ce qui veut dire 2 candidats, dont 1 qui visiblement va partir à la retraite le 1er septembre, c'est-à-dire avant même le repyramidage, ce qui nous paraissait être très restreint comme vivier.

On a fait passer des messages à la doyenne et aux collègues du laboratoire pour faire en sorte que le vivier des maîtres de conférences, qui est extrêmement important

dans cette discipline, se mette à passer des HDR pour pouvoir justement passer ces sections CNU en repyramidage dans le prochain vivier. Sur la 11 et la 14, qu'on aurait souhaité éventuellement choisir plus que la 28, il n'y a pas de vivier affiché et cela paraissait compliqué de faire ce choix.

M. LEVREL.- J'ai une question sur la diapo suivante. Pourquoi avoir croisé les regroupements rouges et verts comme cela ?

M. BERNARDINO.- C'est simplement parce que la 64 et la 66 sont visées par le ministère.

M. LEVREL.- Je l'ai bien compris, mais pourquoi avoir regroupé la 64 avec la 67, et la 66 avec la 68 ?

M. BERNARDINO.- Je peux regrouper la 64 avec la 68 et la 66 avec la 67.

M. LEVREL.- Non, je me demandais s'il y avait une raison.

M. BERNARDINO.- Non, c'est juste parce qu'elles font partie du même groupe et j'ai pris la 64 avec la section suivante qui n'est pas fixée par le ministère, donc la 67, et la 66 avec la 68.

M. LEVREL.- La connaissance des disciplines permettrait de regrouper les deux qui sont les plus proches et ne pas le faire au hasard.

M. BERNARDINO.- J'ai dit au début que ce n'était pas lié à des fiches de poste, et donc pas lié à des disciplines proches. Il n'y a pas de fiches de poste. Ce n'est que la qualité du candidat qui est visée et ils ne sont pas en concurrence. C'est bien pour cela que le comité de promotion émet un avis favorable ou très favorable à ce que la personne passe PR, mais qu'il ne fait pas de classement sur l'ordre de priorité. Il émet juste un avis sur le candidat à pouvoir ou non être promu PR. Il ne présume pas de qui sera retenu, sauf si l'avis est négatif là et positif pour une autre section.

Encore une fois, ce n'est pas rattaché à une fiche de poste et l'on n'a pas la problématique que l'on peut avoir dans des campagnes synchronisées, avec des sections que l'on souhaite proches, de manière à avoir une fiche de poste cohérente entre les sections.

M. LEVREL.- Une dernière question me vient à brûle-pourpoint. Pourquoi avoir décidé de répartir les 6 postes sur 6 groupes séparés ? Si je regarde le groupe 05-06, il y a une carence énorme et il y a un vivier important. Pourquoi ne pas avoir attribué

2 repyramidages dans ce groupe et ne pas en attribuer dans les groupes de biologie, en l'occurrence biologie-santé, qui ont une carence beaucoup plus faible ?

M. BERNARDINO.- Les 05 et 06 groupe ont fait l'objet de trois repyramidages l'année dernière, en affichage. Seul 1 a été pourvu.

M. LEVREL.- D'accord. Tant pis pour eux.

M. BERNARDINO.- On avait fait ce choix, l'année dernière, d'en mettre 2 en 06 et 1 en 05 parce que ce sont des sections uniques qui étaient visées. Cela regroupait 3 repyramidages. Et seul 1 des 3 a été pourvu. On a de nouveaux candidats et il nous paraissait bien d'en mettre au moins 1 sur les 2 groupées, sachant que là encore, on a des messages assez positifs.

On a dit tout à l'heure que 12 HDR nous avaient été déclarés. Seuls 9 sont éligibles cette année parce qu'ils n'ont pas les dix ans d'ancienneté, pour certains, ou des HDR qui ont été passées la première semaine de janvier, donc postérieurs à la date fixée par le ministère.

On sait aujourd'hui que l'on a déjà 2 candidats en 06 pour l'année prochaine, dont la HDR est déjà validée et qui auront les dix ans l'année prochaine. Je peux d'ores et déjà vous dire que l'on aura certainement la 06 l'année prochaine.

Mme CHEVALIER.- Pour faire le bilan de ce qu'il s'est passé l'année dernière, et donc en tirer les leçons, il y avait donc 12 repyramidages possibles et il n'y en a eu que 9 de réalisés. Il y en a 2 qui ont sauté pour les raisons que tu viens d'indiquer, c'est-à-dire qu'en sections 05 et 06, ils n'ont pas été pourvus. Si je compte bien, cela fait 10 et il en reste 1. C'est quoi ? Pourquoi certains ne sont pas pourvus ? C'est ma première question.

Deuxième question, est-ce que l'on a un report des repyramidages non effectués l'année dernière sur cette année ? En gros, on avait 12 possibilités l'année dernière. Puisque 3 n'ont pas été pourvus, peut-on les récupérer cette année ?

M. BERNARDINO.- Sur la dernière section qui n'a pas été pourvue l'année dernière, cela reste malgré tout un comité d'audition avec des retours du CNU et CAC. C'est assez compliqué lorsque l'on a des avis réservés sur la partie recherche. C'est une section sur laquelle il y avait 1 seul candidat.

On a un souci aussi avec ce vivier, c'est qu'il est fermé. Ce vivier est réservé aux enseignants de l'établissement. Néanmoins, il arrive après la campagne synchronisée,

ce qui veut dire que des collègues avaient été promus PR par les campagnes synchronisées et qu'ils n'étaient donc plus candidats au repyramidage à ce moment-là. Par conséquent, on a manqué de vivier là-dessus. Et il s'agissait d'une année particulière puisque l'on a eu deux années en une, ce qui explique cela.

Le ministère l'a bien entendu aussi, cela a été rappelé. Il n'y a pas de report d'année en année. Il a été acté par le ministère qu'il y aurait des années supplémentaires ajoutées au dispositif où sera mise la somme des postes qui n'auront pas été pourvus sur les différentes campagnes. A priori, on pense que l'on aura 6 postes chaque année et ce sera prolongé en fonction des postes pourvus. Néanmoins, il faut quand même essayer de faire en sorte d'avoir un maximum de postes pourvus.

M. LEVREL.- J'ai des questions qui ne portent pas spécifiquement sur ce vote, mais sur le processus. J'en profite. A propos du calendrier, j'ai vu que l'on était censé adopter les lignes directrices de gestion locales avant le 11 avril. Est-ce que c'est le conseil d'administration qui est censé adopter cela ? Le prochain conseil d'administration est prévu le 14.

M. BERNARDINO.- Je l'ai dit tout à l'heure, on appliquera les lignes ministérielles.

M. LEVREL.- Il n'y aura pas de lignes locales ? D'accord.

M. BERNARDINO.- On vous le mettra en point d'information seulement, puisqu'il s'agit des lignes ministérielles, pour indiquer les points. Mais il n'y aura pas de déclinaison locale.

M. LEVREL.- D'accord. J'ai une autre question qui est très liée au bilan de cette année et à l'évolution du dispositif. Dans le dispositif, maintenant, si j'ai bien compris, il est expressément dit que la composition des comités de promotion et les avis établis seraient communiqués, c'est-à-dire que la composition des comités de promotion serait publiée et les avis rendus communiqués aux candidats.

Il se trouve que cette année, partout en France, et aussi à l'UPEC, des candidats ont demandé communication des rapports et des noms des rapporteurs qui ont examiné leur dossier en repyramidage, et aussi en RIPEC, accessoirement. Les établissements en général, y compris l'UPEC, n'ont pas donné suite, ou difficilement, ou pas sur tout.

Les collègues en question ont saisi la CADA – la Commission d'accès aux documents administratifs – puisque la réglementation fait que cette demande est parfaitement légitime. On a le cas d'une collègue – je pourrais vous dire son nom éventuellement en *off*, mais vous devez savoir qui c'est – qui vous a fait part de l'avis de la CADA

positif, mais qui n'a toujours pas reçu le nom des rapporteurs ni les rapports de repyramidage, à la date du 27 février.

M. BERNARDINO.- A ma connaissance, comme on a été saisis du sujet, les noms des rapporteurs ont bien été transmis. Il n'y avait pas d'ambiguïté. Cela a été transmis en janvier, de mémoire. Formellement, cela a été transmis.

M. LEVREL.- Cela dépend parce qu'il y a le RIPEC et le repyramidage. Je ne me rappelle plus exactement, mais des rapports n'ont pas été transmis.

M. BERNARDINO.- Non, mais les rapports vont être transmis la semaine prochaine par la DRH. On avait donné notre accord. On a bien transmis l'ensemble des éléments. Les envois auront lieu la semaine prochaine.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer à l'approbation de la proposition des postes et du choix des sections CNU. Il n'y a pas de changements de procurations, Fadoua, de ton côté ?

Mme HMAMOU.- Si, il y a un changement de procuration. Monsieur Devauchelle a donné procuration à Monsieur Alix.

M. BERNARDINO.- D'accord. Je vous propose de passer au vote sur l'approbation des postes et du choix des sections CNU proposés.

En distanciel, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstention ? En présentiel, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstention ? Vote à l'unanimité. Merci beaucoup.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les postes et les sections CNU retenus dans le cadre du dispositif de repyramidage issu de la loi de programmation de la recherche pour l'année 2023-2024.

Points non soumis à discussion

1. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

1.1 Approbation de la tarification du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

M. BERNARDINO.- On passe aux points non soumis à discussion, mais qui nécessitent un vote et qui sont au nombre de 4. Les éléments ont été fournis.

L'approbation de la tarification des services SUAPS nécessite un passage en conseil d'administration. Il s'agit d'exonérer les étudiants d'une partie des activités qui étaient jusqu'alors onéreuses pour eux, sachant que cela n'a pas d'impact financier pour l'établissement puisque le financement est pris sur la CVEC. Cela n'a pas d'impact sur le budget, mais cela en a quand même sur la CVEC de l'établissement.

Ensuite, vous retrouvez les choses classiques. Il y a l'approbation sur la vente d'un bien. Vous avez la rectification des données obligatoires de la campagne de master. Ensuite, le point sur les contrats est pour information.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

M. VALLÉE.- Si. Sur la note de tarification du SUAPS, avant, on votait une note de tarification commune – ce n'était pas le même tarif, bien évidemment – pour les personnels et pour les étudiants. Je vois qu'il n'y a plus les personnels dans cette note de tarification. Est-ce normal ou est-ce que l'on va voter plus tard une note de tarification SUAPS pour les personnels ?

M. BERNARDINO.- Il s'agit d'une note de modification de la tarification des étudiants. C'est une exonération, c'est pour cela qu'il n'y a pas les personnels. On ne vote pas le tarif, mais que le changement de tarif pour ce type de population. Il y aurait un deuxième volet, s'il y avait un changement.

En distanciel, sur la tarification SUAPS, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstention ? En présentiel, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstention ? Merci.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification de la tarification du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS).

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1 Approbation de l'autorisation de signer une autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels au profit de Sorbonne Université pour les besoins de l'institut Henri Poincaré, portant sur l'immeuble sis 11 rue Pierre et Marie Curie, Paris 5ème (cadastré AC numéro 41) pour une durée de cinquante ans à compte de sa signature, et à titre gratuit

M. BERNARDINO.- Ensuite, l'approbation de l'autorisation de signer une autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels au profit de Sorbonne université.

En distanciel, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstention ? En présentiel, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstention ? Vote à l'unanimité.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'autorisation de signer une autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels au profit de Sorbonne Université pour les besoins de l'institut Henri Poincaré, portant sur l'immeuble sis 11 rue Pierre et Marie Curie, Paris 5ème (cadastré AC numéro 41) pour une durée de cinquante ans à compte de sa signature, et à titre gratuit.

2.2 Approbation du pouvoir donné à la chancellerie des universités de Paris, représentée par le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France, de convenir des modalités des contrats, de signer tout actes et pièces nécessaires, et notamment les actes permettant la publication au fichier immobilier des transferts de propriété entre universités, et l'acte d'autorisation d'occupation du domaine public

M. BERNARDINO.- Deuxième point, pouvoir donné à la chancellerie des universités de Paris, représentée par le recteur de la région académique d'Ile-de-France pour faire le nécessaire pour la signature des actes.

En distanciel, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstention ? En présentiel, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstention ? Vote à l'unanimité.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le pouvoir donné à la chancellerie des universités de Paris, représentée par le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France, de convenir des modalités des contrats, de signer tout actes et pièces nécessaires, et notamment les actes permettant la publication au fichier immobilier des transferts de propriété entre universités, et l'acte d'autorisation d'occupation du domaine public.

3. FORMATION ET RECHERCHE

3.1 Approbation du rectificatif des données obligatoires relatives à la campagne master 2023

M. BERNARDINO.- Formation et recherche, approbation du rectificatif des données obligatoires relatives à la campagne master 2023 qui a été passée *(inaudible enr.6-00:23:31)*.

En distanciel, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstention ? En présentiel, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstention ? Vote à l'unanimité.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le rectificatif des données obligatoires relatives à la campagne master 2023.

4. CONTRATS ET CONVENTIONS

4.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le président au nom de l'université

Ce point n'est pas abordé.

5. QUESTIONS DIVERSES

M. BERNARDINO.- On a fini.

M. VINCENT.- Juste une dernière chose. Ce n'est pas une question diverse. C'est promis, je ne vous retiendrai pas longtemps.

Comme cela a été annoncé par le président du conseil, les 21 et 22 mars auront lieu les élections des conseils centraux pour les étudiants. Ce sera l'occasion de renouveler l'ensemble de ces conseils, mais aussi les élus. Après quasiment cinq ans de bons et loyaux services, d'abord en CDU, en passant par le conseil provisoire de Françoise Moulin Civil et, enfin, au conseil d'administration, je raccroche les gants.

Je voulais remercier le conseil d'administration, l'équipe. Je vous souhaite aussi un bon courage. Il s'agit donc de mon dernier conseil d'administration, aujourd'hui.

Applaudissements.

M. LOWENSTEIN.- C'est le même constat pour moi. Je tenais à vous saluer une dernière fois, après avoir été membre de ce conseil d'administration pendant trois ans, et avoir également été invité pendant deux ans en tant que vice-président étudiant. C'était selon toute vraisemblance ma dernière participation, aujourd'hui.

Maintenant, on se tourne vers de nouvelles aventures et l'on vous souhaite une bonne continuation. On espère que l'UPEC continuera à prospérer dans les années qui viennent. Merci à tous.

Applaudissements.

M. BERNARDINO.- Je vais juste demander aux membres du conseil d'administration restreint de bien vouloir rester.

La séance est levée à 12 heures 30.